



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT



CANTON DU VALAIS  
2007



# SOMMAIRE

Message du président	3
Compte et bilan 2007	4
Bilan législatif	6
Chiffres clés	7
Présidence	8
<b>Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)</b>	<b>10</b>
Finances	11
Institutions	12
Sécurité	14
<b>Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)</b>	<b>16</b>
Santé	17
Affaires sociales	19
Energie	20
<b>Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)</b>	<b>22</b>
Education et formation	23
Recherche et développement	26
Culture et sport	26
<b>Département de l'économie et du territoire (DET)</b>	<b>28</b>
Tourisme et aménagement du territoire	29
Economie	30
Agriculture et viticulture	32
<b>Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)</b>	<b>34</b>
Transports, routes et autoroute	35
Protection	37
Construction	38
Forêts et nature	38
Environnement	39
Denrées alimentaires et affaires vétérinaires	39
<b>Objectifs et priorités du Conseil d'Etat</b>	<b>40</b>

## LE CONSEIL D'ETAT 2007-2008



*Le 2 mai 2007, de gauche à droite, les conseillers d'Etat:  
Jean-Michel Cina, depuis le 9 mars 2005  
Jean-René Fournier, depuis le 16 mars 1997  
Jean-Jacques Rey-Bellet, depuis le 16 mars 1997  
Thomas Burgener, depuis le 23 mai 1999  
Claude Roch, depuis le 18 mars 2001  
Henri von Roten, chancelier depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1988*

# MESSAGE DU PRESIDENT JEAN-JACQUES REY-BELLET

Sa Constitution a cent ans en 2007, mais sa vigoureuse jeunesse continue d'étonner: le Valais vit bien le rythme des changements, car il les prépare et les construit plutôt qu'il ne les subit. Les dossiers traités cette année, que vous trouverez commentés dans ce rapport, sont le résultat résumé, achevé ou provisoire, de notre réflexion et de notre action.

Le nez dans le guidon, cela permet d'avancer vite, mais cela rend myope au paysage. Nul doute, cependant, que nous portons aujourd'hui un nouveau projet de société. C'est ainsi que les générations futures évalueront la période que nous sommes en train de bâtir. Rassembler, fédérer de façon concertée et empathique les personnes ou les collectivités entre elles pour relever les défis proposés par la société contemporaine, telle est notre tâche permanente.

L'énergie ainsi dépensée ne vise pas seulement à mieux vivre ensemble, cloisonnés entre nos montagnes... Nous voulons pratiquer l'intelligence et l'ouverture du cœur et de la raison, pour faire évoluer notre canton vers un avenir de partage.

En lisant ce rapport, vous apprécierez les différents projets et réalisations effectués par les Départements sous la conduite du Gouvernement. Vous découvrirez de nombreux sujets de satisfaction dans les secteurs aussi variés que l'économie, l'éducation, l'environnement, la santé, la sécurité, le tourisme ou les transports (ici dans l'ordre alphabétique et sans caractère exhaustif).

La situation financière stable et saine du canton retient d'abord l'attention. L'évolution réjouissante des finances cantonales ouvre des perspectives d'investissements favorables au développement. La nouvelle traversée alpine du Lötschberg force l'admiration, elle ajoute un plus à la compétitivité d'une économie valaisanne qui évoluera favorablement avec les nouvelles politiques, régionale et touristique. Le domaine de la santé poursuit sa réforme, législative et pratique, visant à renforcer la qualité des soins et l'importance de la prévention. La prise en compte attentive et pragmatique des questions environnementales, d'importance à la fois mondiale et locale, préserve les intérêts des générations futures. L'harmonisation scolaire aux niveaux suisse et romand contribue à la compatibilité des programmes et répond aux besoins issus d'une mobilité accrue. La famille tient toujours une grande place, avec la volonté d'accompagner les parents dans les tâches éducatives. La sécurité offerte renforce la qualité du cadre de vie valaisan.

Cependant la vitalité du Valais ne se mesure pas à l'aune d'un catalogue de réalisations, si heureuses soient-elles. Elle s'apprécie à l'état d'esprit positif et dynamique de chaque habitant comme de chaque région du canton, à leur volonté de travailler ensemble, à la responsabilité qu'ils sont prêts à assumer. La visibilité et la réussite du Valais dépendent de chacun et de tous.

Le rapport 2007 a rajeuni sa présentation en offrant un contenu synthétique, un tableau moins pointilliste et plus panoramique de l'activité des Départements. Ce qu'il perd en détails est largement compensé par une meilleure lecture des éléments principaux de l'action gouvernementale. Destiné formellement au Grand Conseil, il se veut aussi support de communication envers un public large et diversifié: autorités fédérales et communales, médias, habitants de ce canton et personnes intéressées. D'approche facilitée, il se propose à la fois comme un outil de travail et une source d'informations concrètes. Le site [www.vs.ch](http://www.vs.ch) le complète abondamment.

Heureux et fier de vous servir, nous vous souhaitons une bonne lecture!

Le président du Conseil d'Etat



Jean-Jacques Rey-Bellet

# COMPTE ET BILAN 2007

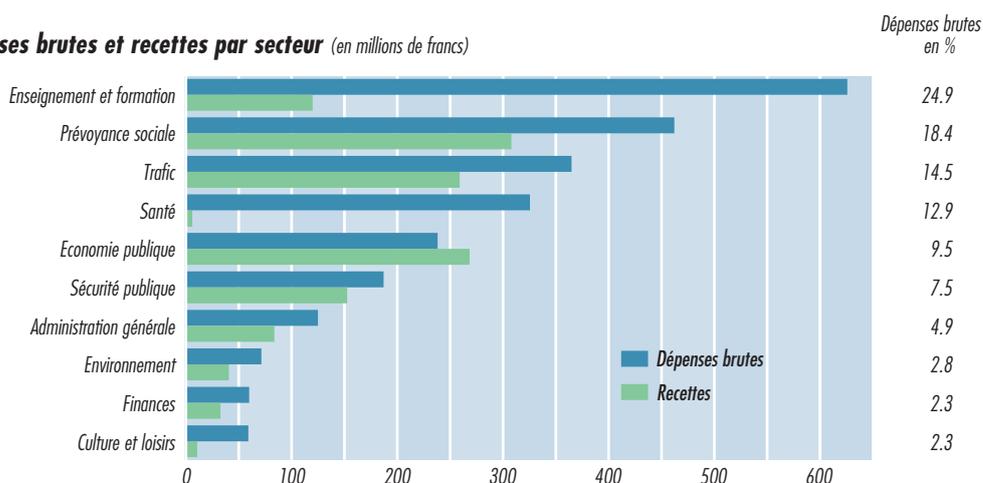
(en millions de francs, sans les imputations internes)

	COMPTE 2006	BUDGET 2007	COMPTE 2007
<b>REVENUS</b>			
Total des revenus financiers et d'exploitation	2'262.5	2'280.8	2'405.1
Impôts	942.9	956.6	1'033.2
Parts aux recettes et contributions sans affectation	401.3	398.7	408.8
Subventions acquises	357.2	363.3	364.0
Revenus des biens	49.3	29.6	40.1
Autres recettes de fonctionnement	511.8	532.6	559.0
<b>CHARGES</b>			
Total des charges financières et d'exploitation	1'984.7	2'080.0	2'097.0
Charges de personnel	520.3	559.9	552.6
Subventions accordées	929.3	979.5	984.1
Intérêts passifs	44.9	35.7	34.0
Autres dépenses de fonctionnement	490.2	504.9	526.3
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
	277.8	200.8	308.1
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
	255.1	173.1	210.6
Amortissements ordinaires	138.1	150.0	125.5
Amortissements supplémentaires	117.0	23.1	85.1
<b>RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22.7</b>	<b>27.8</b>	<b>97.4</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
Dépenses	364.5	545.6	437.1
Recettes	241.5	357.1	279.8
<b>Investissements nets</b>	<b>123.0</b>	<b>188.5</b>	<b>157.3</b>
Remboursement de la créance BCVs	–	–	50.0
<b>SOLDE NET DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>123.0</b>	<b>188.5</b>	<b>107.3</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Marge d'autofinancement	277.8	200.8	308.1
Solde net des investissements	123.0	188.5	107.3
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>154.8</b>	<b>12.3</b>	<b>200.8</b>
<b>DEGRE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>225.9%</b>	<b>106.5%</b>	<b>287.1%</b>

(en millions de francs)

	COMPTE 2006	COMPTE 2007
<b>ACTIF</b>		
Patrimoine financier	1'859.2	1'382.4
Patrimoine administratif	1'482.7	1'379.4
Avances aux financements spéciaux	29.7	570.3
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3'371.6</b>	<b>3'332.1</b>
<b>PASSIF</b>		
Engagements	1'753.3	1'616.4
Financements spéciaux	136.2	136.2
Fortune	1'482.1	1'579.5
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3'371.6</b>	<b>3'332.1</b>

### Dépenses brutes et recettes par secteur (en millions de francs)



### Evolution des résultats du compte de l'Etat (en millions de francs)



Année 2004: sans le revenu extraordinaire de la BNS de 1'156.6 millions de francs

Le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de l'obligation constitutionnelle.

# BILAN LEGISLATIF

## Loi sur l'agriculture et le développement rural (LcADR) du 8 février 2007

Cette loi remplace celle du 28 septembre 1993. Elle a pour but d'améliorer la performance globale de l'agriculture et de l'économie rurale valaisannes sous l'aspect économique, territorial, environnemental et socioculturel. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

## Loi sur la police du commerce du 8 février 2007

Cette loi remplace la loi sur la police du commerce du 20 janvier 1969. La nouvelle loi règle les activités commerciales soumises à annonce ou autorisation, l'exploitation d'appareils et de distributeurs de marchandises, l'organisation de jeux et concours divers et l'exploitation de salons de jeux et installations similaires. Depuis quelques années, l'adoption de dispositions fédérales et cantonales a fait apparaître la nécessité de réviser totalement la loi de 1969. Cette adoption a en effet rendu obsolètes de nombreuses dispositions de cette même loi. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Loi d'application de la loi fédérale sur les conditions minimales de travail et de salaire applicables aux travailleurs détachés en Suisse et sur les mesures d'accompagnement (Ldét) et de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN) du 14 mars 2007

Cette loi a pour but l'application des prescriptions fédérales en matière de travailleurs détachés et de travail au noir. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007.

## Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007

Cette loi remplace la loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932. La nouvelle loi a pour but de protéger de manière durable les personnes, les animaux et les biens matériels contre les crues, de réparer les dommages provoqués par des événements particuliers et de maintenir, restaurer ou aménager les cours d'eau dans un état naturel. Elle sert également à l'application de la législation fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale du 10 mai 2007

L'Accord règle la contribution des cantons signataires aux frais de l'enseignement professionnel ainsi qu'aux frais des formations professionnelles à plein temps et contribue ainsi à la coordination de la politique en matière de formation professionnelle. Cette loi d'adhésion est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

## Loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure du 10 mai 2007

La présente loi d'application règle la mise en œuvre des dispositions de la législation fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. Elle concerne l'incitation à la violence et la violence lors de manifestations sportives. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

## Constitution cantonale, modification du 14 juin 2007

Conformément à la révision de l'article 87 de la Constitution cantonale ainsi qu'à la modification du 12 décembre 2007 de la loi sur les droits politiques, la date des élections communales est maintenant fixée au niveau législatif. Les communes se sont vu en outre accorder une plus grande autonomie quant au choix du système d'élection de leur exécutif. Cette modification n'est pas encore entrée en vigueur.

## Modification du 12 septembre 2007 de la loi sur le droit de cité valaisan

Par cette modification qui fait suite à la révision des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, le droit de cité communal est maintenant accordé par le conseil communal, respectivement par le législatif communal. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Décret concernant la modification d'actes législatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons du 13 septembre 2007

La réforme RPT se concrétise par la modification de 33 lois fédérales et la promulgation de trois nouvelles lois. La modification de 17 lois cantonales devait permettre l'entrée en vigueur de la réforme RPT dans le délai prescrit par la Confédération (1<sup>er</sup> janvier 2008). Ce décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives posant des exigences élevées en matière de sécurité du 11 octobre 2007

La présente loi régit l'offre commerciale d'activités sportives qui posent des exigences élevées en matière de sécurité pour la protection des personnes et de l'environnement. Cette loi n'est pas encore entrée en vigueur.

# CHIFFRES CLES

ESPACE ET POPULATION	
Superficie du canton, en km <sup>2</sup>	522.5
Haut-Valais	262.1
Centre du Valais	124.9
Bas-Valais	135.5
Nombre de communes	153
Habitants du canton	294'608
Haut-Valais	78'806
Centre du Valais	115'597
Bas-Valais	100'205
Habitants du canton par km <sup>2</sup>	56.4
Augmentation de la population, sur 10 ans, en %	7.8
Population résidante d'origine étrangère, en %	18.4
Répartition de la population, selon l'âge, en %	
0-19 ans	22.1
20-64 ans	61.9
64 ans et plus	16.0
Ménages privés	107'378
Personnes par ménage	2.4
LANGUES PRINCIPALES	
Français, en %	62.8
Allemand, en %	28.4
Portugais, en %	2.3
EMPLOI ET VIE ACTIVE	
Taux de chômage annuel moyen, en %	3.2
Total des emplois	132'523
Secteur primaire	11'954
Secteur secondaire	34'533
Secteur tertiaire	86'036
Total des établissements	19'233
Secteur primaire	4'468
Secteur secondaire	3'041
Secteur tertiaire	11'724
ENERGIE	
Production hydroélectrique annuelle, en GWh	10'030
Part de la production valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse, en %	17
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse, en %	28
COMPTES NATIONAUX	
Revenu cantonal, en millions de francs	11'114
Revenu cantonal par habitant, en francs	38'385
Revenu cantonal moyen par habitant, moyenne Suisse	54'031
CONSTRUCTION ET LOGEMENT	
Investissements dans la construction, en millions de francs	1'861
Nombre approximatif de logements	184'660
Logements vacants	2'735
TOURISME	
Hôtellerie et établissements de cure (sans parahôtellerie)	
Arrivées	1'428'805
Nuitées	4'250'646

# PRESIDENCE

## Protocole

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'Etat valaisan a reçu officiellement S.E. M. Enrico Jorge Henriques Paes, ambassadeur de la République portugaise, S.E. M. Robert Colette, ambassadeur du Canada, S.E. Mme Jasmina Pasalic, ambassadeur de Bosnie et Herzégovine, M. Adolfo Barattolo, consul général d'Italie et S.E. M. Makio Miyagawa, consul général du Japon.

L'Exécutif in corpore a accueilli en avril le Conseil d'Etat du canton d'Uri et en août le Conseil d'Etat de Thurgovie. Ces visites s'inscrivent dans le cadre des rencontres traditionnelles et périodiques entre exécutifs cantonaux.

Invité par le gouvernement liechtensteinois, le Conseil d'Etat valaisan s'est rendu en septembre dans la Principauté. Les deux exécutifs ont procédé à un large échange d'informations. Le Gouvernement valaisan a été reçu au château par le Prince héritier Alois du Liechtenstein.

Le prix 2007 de la Fondation «Divisionnaire F.-K. Rünzi» a été remis le 21 septembre à Marie-Thérèse Chappaz de Fully. Le président du Conseil d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet a voulu ainsi célébrer la réussite d'une vigneronne dans une activité où la femme fut longtemps réduite à des tâches subalternes, voire ingrates.

Le Valais a accueilli officiellement jeudi 13 décembre le nouveau président élu de la Confédération, M. Pascal Couchepin. Un train spécial en provenance de Berne a emprunté la transversale alpine du Lötschberg pour s'arrêter à Viège, St-Maurice et Martigny. La soirée officielle s'est

tenue au Centre d'expositions et de réunions de Martigny (CERM). M. André Bugnon, président du Conseil national, la présidente en exercice de la Confédération Mme Micheline Calmy-Rey et M. Pascal Couchepin se sont adressés aux quelque 800 invités.

## Chancellerie d'Etat

Sous la direction de la Chancellerie, le Palais du Gouvernement s'est doté en 2007 d'un nouvel espace d'accueil ainsi que d'une nouvelle salle de conférence, baptisée salle Porte de Conthey.

La Chancellerie a préparé et rédigé 52 procès-verbaux des séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles ont été prises 6'741 décisions. Elle a acheminé ou traité 3'187 correspondances adressées au Conseil d'Etat, a procédé à 2'263 légalisations de documents et délivré 410 attestations d'entrée en force de diverses décisions. Elle a organisé tous les déplacements du Gouvernement et garanti la distribution du courrier à l'interne de l'administration. Elle a également assuré la traduction des documents de la Chancellerie et du Grand Conseil.

La Chancellerie a instruit 410 recours adressés au Conseil d'Etat et préparé les projets de décisions. Elle a conduit des dossiers exigeant une coordination interdépartementale, comme le projet d'administration électronique (e-gouvernement) de l'Etat du Valais. Elle a instruit deux affaires disciplinaires et présidé la Commission consultative pour les dommages causés (treize affaires) par un agent envers l'Etat.



Début janvier 2007, salle Supersaxo à Sion, le gouvernement in corpore et le Chancelier, accompagnés d'un huissier, présentent leurs vœux aux autorités



Première visite officielle du Valais au Liechtenstein, début septembre 2007. Le gouvernement cantonal reçu à Vaduz par l'Exécutif de la Principauté

La Chancellerie effectue le contrôle de toute nouvelle législation sous l'angle technique et linguistique et assure la publication de toute la législation cantonale au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique et au recueil officiel en français et en allemand. Elle garantit la coordination entre l'administration cantonale et le service parlementaire du Grand Conseil en élaborant en particulier la planification législative.

La Chancellerie assure par ailleurs un service de médiation et de sécurité envers les personnes faisant valoir un grief contre le Gouvernement et l'administration.

La Chancellerie organise aussi, à l'ouverture de chaque session des chambres fédérales, une rencontre à Berne entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans, afin de procéder à un échange de vue sur les dossiers d'actualité traités au Parlement et d'importance particulière pour le canton.

## Information (I-VS)

I-VS a produit et diffusé en 2007 168 communiqués (toujours en deux langues), organisé 32 conférences de presse et préparé 500 dossiers d'accompagnement. Le service a répondu à plus de 2'000 demandes téléphoniques des médias et du public. Le Calendrier cantonal des conférences de presse et manifestations (agenda), publié sur le portail Internet cantonal, a répertorié 192 entrées.



Septembre 2007. La vigneronne Marie-Thérèse Chappaz reçoit le Prix de la Fondation «Divisionnaire F.-K. Rünzi» au prélet de la Majorie à Sion

I-VS produit quotidiennement à usage interne une revue de presse et acheminé en 2007 près de 2'000 dépêches d'agence en temps réel aux magistrats et aux cadres supérieurs de l'Etat. Le service a organisé des cours de formation médias pour des collaborateurs de l'administration cantonale et les responsables d'information des communes.

I-VS a transformé le site de l'Etat [www.vs.ch](http://www.vs.ch) en un portail cantonal thématique. Ce portail propose 162'000 pages d'information (source google). Le principe de réseautage a permis la mise en place de 272 liens, ces liens renvoient l'internaute depuis des sites tiers sur le portail cantonal. I-VS a engagé les premières démarches vers l'e-gouvernement à travers une revue du degré d'utilisabilité et d'accessibilité, consolidée par un contrôle qualité et la mise en place du projet de dématérialisation des formulaires.

L'introduction de nouvelles directives et procédures permettra dans les années à venir d'appliquer la stratégie e-gouvernement à tous les niveaux de l'administration avec cohérence. L'accessibilité aux contenus du portail est désormais partiellement en conformité avec la loi pour les handicapés.

I-VS a assuré l'acquisition et le traitement des résultats des élections fédérales en octobre 2007 ainsi que l'organisation du centre médias, lequel a pour la première fois hébergé les partis politiques.



12 décembre 2007, gare de Berne. Jean-Jacques Rey-Bellet président du Conseil d'Etat avec Pascal Couchepin, président de la Confédération 2008

## DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE



*Le Valais affiche une situation financière saine. En 2007 le canton a notamment mis en œuvre la nouvelle péréquation fédérale et consolidé les bases d'une fiscalité plus attractive. Il a aussi étatisé les offices de poursuite et faillite, réorganisé l'état civil et engagé les réformes du droit judiciaire. Mais le dossier des nuisances sonores de l'aéroport militaire n'est pas clos.*

## Finances

### **Une situation financière réjouissante**

Le canton du Valais a consolidé en 2007 son assise financière. Avec un excédent de revenus de 97.4 millions de francs et un excédent de financement de 200.8 millions, le compte 2007 confirme la tendance positive constatée depuis bientôt dix ans. Ces bons résultats, qui traduisent la volonté avérée du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de maîtriser le ménage financier de l'Etat, bénéficient notamment d'une croissance robuste des parts aux recettes fédérales. Cette dynamique, importante pour le canton, ne se confirmera vraisemblablement pas avec le nouveau système de péréquation mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Mais le canton a pour la première fois entièrement remboursé sa dette nette. Il peut envisager l'avenir avec sérénité.

La situation des communes valaisannes s'est également beaucoup améliorée. Selon le rapport bisannuel sur les finances communales publié fin 2007, la santé financière globale des 153 communes municipales valaisannes peut être considérée comme saine. L'évolution constatée ces dernières années est très réjouissante.

### **Péréquation fédérale et répartition des tâches (RPT)**

La plus grande réforme du fédéralisme helvétique a abouti en 2007, au terme d'une quinzaine d'années de travaux. Cette réforme fédérale introduit cinq nouveaux instruments:

- deux nouveaux instruments de péréquation: la péréquation des ressources et la compensation des charges
- trois nouveaux instruments en matière d'exécution des tâches: la redéfinition des tâches (désenchevêtrement), les conventions-programmes (mandats de prestations) et le renforcement de la collaboration intercantonale (accord-cadre intercantonal).

Pour les cantons, cette réforme est d'importance. Des changements conséquents sont attendus à court terme déjà. Le Conseil d'Etat a opté pour une transition pragmatique. Il s'est activement engagé pour éviter tout report de charges sur les communes et les citoyens lors de l'entrée en vigueur de la réforme RPT.

La mise en œuvre de la RPT a nécessité la révision partielle de 17 lois cantonales. Pour garantir l'unité de matière et éviter que des éléments extérieurs à la réforme y soient introduits, le Conseil d'Etat a opté, sur le modèle de la Confédération, pour un «acte modificateur unique». Les dispositions contenues dans le «décret RPT du 13 septembre 2007» visent avant tout à assurer la mise en œuvre de la réforme RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Des réformes plus conséquentes sont envisagées dès 2010, au terme de la période de transition.

La RPT, principalement son volet «Nouvelle péréquation financière», avait fait naître d'importants espoirs financiers pour le canton. Au final,

le résultat est mitigé en terme de ressources nouvelles. Le canton du Valais est cependant avec 445 millions de francs, le deuxième bénéficiaire en chiffres absolus de la péréquation fédérale.

Deux appréciations principales peuvent être tirées de cet important projet:

- une appréciation positive qui permet de nourrir de réels espoirs pour le canton. Les calculs réalisés par l'administration fédérale sur plus de dix ans montrent une progression constante et régulière du potentiel de ressources du Valais. La nouvelle répartition des tâches renforce en outre la marge de manœuvre du canton dans plusieurs domaines importants
- une appréciation plus nuancée qui résonne comme un sérieux avertissement. Les intérêts des cantons périphériques, plus faibles, sont toujours plus difficiles à défendre au plan national. Le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation revêt donc une importance primordiale. Il requerra un engagement soutenu des autorités cantonales. Il en va de même des nouveaux accords intercantonaux, parties intégrantes de la réforme RPT.

### **Une fiscalité concurrentielle**

Le Valais compte plus de 18'000 petites et moyennes entreprises. Celles-ci assurent 122'000 emplois et 6'000 places d'apprentissage. Elles constituent le tissu principal de notre économie et le fondement de notre prospérité. Malgré leur importance, les petites entreprises familiales sont pénalisées sur le plan fiscal. Une amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements s'imposait.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de corriger cette situation ; son projet a été accepté par le Grand Conseil en session de novembre 2007. La principale mesure décidée est l'atténuation de la double imposition économique. Dès l'entrée en vigueur de cette réforme, la charge fiscale maximale société-actionnaires d'environ 60 % va baisser à 45 %. Cette révision comprend également des facilités accordées aux entreprises de personnes en cas de emploi, de restructuration, de transmission, de succession et de liquidation. Les sociétés de capitaux bénéficient aussi d'une amélioration de la réduction pour participation.

Les nouvelles dispositions donnent plus de droits au contribuable dans la procédure du rappel d'impôt et de soustraction fiscale. En introduisant une imposition à la source pour le personnel de ménage et temporaire, la révision simplifie l'imposition de ces contribuables et les obligations des employeurs.

Cette réforme entend assurer la pérennité de nos PME et en attirer de nouvelles. La réalisation de cet objectif aura des conséquences extrêmement favorables sur le maintien et la création de postes de travail. Pour nos jeunes, il dynamisera les postes d'apprentissage. Le canton du Valais est ainsi le premier canton romand à introduire par

anticipation la réforme fédérale de l'imposition des entreprises. L'attractivité fiscale du canton du Valais s'en trouve renforcée.

La charge fiscale de tous les contribuables diminuera en outre prochainement. A la fin de l'année 2007, il n'a en effet manqué que 0.15 % à l'indice des prix à la consommation pour une correction automatique de la progression à froid de 10 %. Sur la base des perspectives de l'évolution 2008, une correction devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette correction aura comme conséquence pour les collectivités publiques une baisse du produit de l'impôt sur le revenu de l'ordre 5.5 %.

### **Une amélioration constante de la gestion**

L'optimisation de la gestion des services de l'Etat est un souci permanent du Conseil d'Etat. La généralisation de la gestion par mandats de prestations se poursuit. Trois nouveaux Services ont adopté en 2007 les nouveaux principes de gestion décidés en décembre 2004 (Centre médico-éducatif de la Castalie, Service de l'aménagement du territoire, Service de l'énergie et des forces hydrauliques). Trois autres Services ont entrepris durant l'année écoulée les travaux nécessaires pour présenter leur budget 2008 selon les nouveaux principes adoptés par le Grand Conseil (Police cantonale, Service juridique des finances et du personnel, Service des registres fonciers et de la géomatique).

Sur la base des mandats de prestations - conformément aux exigences du parlement - douze Services ont procédé à une auto-analyse approfondie de leurs prestations. Différents audits de fonctionnement ont également été conduits ou ont fait l'objet d'un suivi (Service de la circulation routière et de la navigation, Service cantonal des contributions, Offices des poursuites et des faillites en vue de leur étatisation selon décision du Grand Conseil d'avril 2007).

La conduite des collaborateurs par objectifs, introduite en 1998, a été modifiée. Un important effort de formation des cadres a été consenti pour garantir une application uniforme du nouveau système d'appréciation.

Dans le domaine informatique, les regroupements se sont poursuivis (Routes nationales, Caisses de prévoyance, Action sociale, Police cantonale, Contributions). Plusieurs projets d'importance ont marqué l'année 2007. Relevons le nouveau référentiel en matière de sécurité, le système d'appréciation et de conduite des collaborateurs en lien avec la gestion des adaptations salariales, la mise en production des premières applications développées en interne sur la plateforme Java, la mise en place du nouveau centre d'appel du service de la circulation et de la navigation, le déploiement de 600 IP Phones.

### **Un employeur soucieux de son personnel**

L'Etat du Valais considère que la santé et la sécurité au travail sont fondamentales. Il répond à ses obligations éthiques et légales en

matière de respect de la sécurité et de la protection de la santé des collaborateurs. Le Gouvernement a poursuivi son engagement dans ce sens en créant un organe de coordination ad hoc. Des nouvelles directives en matière de promotion de la santé et de gestion des absences permettent une gestion plus efficace de l'absentéisme.

Différentes mesures mises en place afin de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ont été décidées en 2007: extension du télétravail et de l'horaire de travail annuel, augmentation de deux à cinq jours du congé paternité, études relatives aux structures d'accueil. Elles confortent l'Etat du Valais dans sa position d'employeur attractif sur le marché du travail.

La nouvelle loi du 12 octobre 2006 régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette loi, dont la pleine conformité au droit a été confirmée par le Tribunal fédéral au début 2008, renforce de manière très importante l'assise financière des deux principales institutions de prévoyance de la fonction publique (CPPEV et CRPE) par une recapitalisation immédiate à hauteur de 605 millions de francs. Elle adapte ces institutions à l'évolution considérable qu'a connue le domaine de la prévoyance professionnelle. Citons parmi les principales mesures l'harmonisation de l'âge ordinaire de la retraite à 62 ans, à l'exception de certaines catégories particulières; le gel des rentes pour une durée de cinq ans; la fusion des deux institutions de prévoyance pour la fin 2009; le passage au système de la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **Institutions**

### **Une Constitution cantonale centenaire**

L'année 2007 a marqué le centenaire de la Constitution cantonale. Certains électeurs ont laissé transparaître la volonté de la réviser totalement. Le Conseil d'Etat, en accord avec le Grand Conseil, a cependant toujours privilégié la réforme totale, non pas en une seule fois mais par étapes successives. Cette procédure de révision de la Constitution par étapes a permis au canton du Valais de revisiter, dans un passé récent, les 2/3 des articles qu'elle renferme. Dans ce cadre, l'année 2007 a vu ainsi la réforme des articles 28 et 29 (transfert des compétences pour l'octroi du droit de cité de la commune bourgeoise à la commune municipale) ainsi que de l'article 87 régissant les élections communales. Le taux d'acceptation des ces réformes (72.4 % respectivement 83.1 %) démontre la pertinence de la solution retenue par le Conseil d'Etat, à savoir celle qui privilégie les réformes ponctuelles.

### **Participation élevée aux élections fédérales**

Les élections de nos représentants aux Chambres fédérales se sont déroulées le 21 octobre 2007. Jean-René Fournier et René Imoberdorf ont été élus au Conseil des Etats. Le peuple a désigné Viola Amherd, Maurice Chevrier, Christophe Darbellay, Oskar Freysinger, Jean-René

Germanier, Stéphane Rossini et Roberto Schmidt au Conseil national. Le Valais s'est singularisé par le nombre de listes déposées (28), le plus élevé de Suisse après Zurich (29), par la participation (59.8 %) également en deuxième position après Schaffhouse où le droit de vote est obligatoire et par le nombre d'appareillements et de sous appareillements (14), nombre le plus élevé de Suisse. L'augmentation des listes et des candidats complique singulièrement la tâche des responsables des élections cantonales et communales. Signalons enfin que le vote par correspondance généralisé connaît un succès magistral puisque il a été choisi lors de ces élections par près de quatre électeurs sur cinq.

### **Le droit de cité passe aux communes municipales**

Le Conseil d'Etat a procédé, à Monthey et à Sion, à l'assermentation de 587 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre. Faisant suite à la révision des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, la loi sur le droit de cité valaisan a été révisée. La nouvelle loi, acceptée à une très large majorité par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de même que le règlement d'exécution. La compétence d'octroyer le droit de cité au plan communal est transférée de la commune bourgeoise à la commune municipale. Le contrôle de l'intégration des candidats à la naturalisation est désormais du ressort de la commune de domicile, là où les requérants possèdent leurs liens de proximité. La nouvelle loi permettra de résorber progressivement le retard dans le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire.

### **Les réformes du droit judiciaire sont engagées**

Dans la foulée du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que de l'unification de la procédure civile, une analyse critique des structures des autorités de tutelle, du tribunal du travail et de l'autorité de conciliation en matière de bail a été entreprise. La réflexion se poursuivra à l'issue de la procédure de consultation engagée.

### **L'état civil réorganisé**

Le Conseil d'Etat a procédé à la deuxième réorganisation de l'état civil valaisan. Le nombre des offices est désormais fixé à six: Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny, Monthey. L'objectif est d'assurer un service public optimal par une gestion des offices en team et la possibilité de célébrer les mariages le samedi matin. Les fiancés ont dorénavant également la possibilité de se marier en dehors des offices, dans des lieux représentatifs répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. Quelque 37 lieux ont été retenus. Relevons en outre que le canton du Valais est le premier canton suisse à avoir terminé la saisie informatique de toutes les personnes vivantes du registre des familles.

### **Les offices des poursuites et faillites étatisés**

Une loi du 5 avril 2007 a modifié le statut des offices des poursuites et des faillites, qui passe du régime de la régie à celui d'un service public. Douze offices oeuvraient au niveau des districts, de manière indépendante et autonome. A l'avenir, les stratégies dans le domaine du recouvrement forcé des créances sont conçues à l'échelle du canton, alors que leur concrétisation reste l'affaire des offices dans les districts.



Séance d'assermentation en novembre 2007 à Sion. Le contrôle de l'intégration des candidats à la naturalisation est désormais du ressort de la commune de domicile



La loi du 5 avril 2007 fait passer les Offices de poursuites et faillites du régime de la régie à celui d'un service public. Créanciers et débiteurs y trouveront leur compte

Le décloisonnement voulu par la loi, les synergies et mesures de rationalisation induites par la démarche, amélioreront les prestations offertes aux créanciers et débiteurs.

### **Promotion des femmes et de la famille**

La sensibilisation des entreprises à la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle constitue une préoccupation constante. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens: une exposition au Théâtre de l'Alambic à Martigny, un mandat donné à une association afin de prodiguer conseils et informations à quatre grandes entreprises ou encore une première matinée inter entreprise pour évaluer les bénéfices d'une politique d'entreprise favorable à la famille. Plus d'une centaine de personnes ont participé à un Forum à l'occasion de la journée des familles. Des informations pratiques sont mises à disposition par différents canaux: une brochure d'adresses, un guide pratique publié sur Internet, des conférences, des newsletters. La promotion des femmes en politique a été une priorité en 2007, concrétisée à travers une campagne d'affichage, une action symbolique constituée par une virée en tandem des candidat(e)s, une présentation sur le site Internet des candidates qui le souhaitent et un rappel aux médias de l'importance de leur rôle.

## **Sécurité**

### **Les bonnes statistiques de la Police cantonale**

Les statistiques 2007 de la Police cantonale reflètent une évolution satisfaisante, tant pour ce qui est de la criminalité que des accidents de la circulation.

Le nombre des affaires judiciaires traitées en 2007 est en très légère augmentation par rapport à 2006. La Police cantonale continue à mettre l'accent sur les infractions graves, à savoir celles perpétrées contre la vie, l'intégrité corporelle et sexuelle. Le taux d'élucidation dans ce dernier domaine avoisine les 90 %. Il s'agit toutefois de rester vigilant par rapport à l'émergence de nouvelles formes de délinquance, notamment dans le domaine de la criminalité économique et dans celui de la violence chez les jeunes.

La Police cantonale, en collaboration avec les polices municipales, est chargée de la lutte contre la violence domestique. Durant l'année 2007, la Police cantonale est intervenue 145 fois pour des violences domestiques. Depuis juillet 2007, date d'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, la Police cantonale a dû prendre 13 mesures d'éloignement du domicile familial.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les mesures d'éloignement. Deux éléments sont toutefois à retenir: la nécessité et l'intérêt général à poursuivre ce genre de violences ; ensuite, l'accroissement du travail de la Police cantonale, appelée à répondre à de nouvelles missions, dans le présent cas de sécurité publique au sens large.

Pour ce qui concerne le domaine de la circulation routière, le canton du Valais a connu en 2007 son taux le plus bas de victimes de la route depuis plus de 50 ans. Ce résultat est dû à l'amélioration du réseau routier, à la plus grande sécurité présentée par les véhicules automobiles mais aussi à la politique de prévention et de répression menée par la

Police, qui continue de mettre la priorité sur les personnes commettant des infractions graves au code de la route. La Police a opéré 2'579 contrôles de vitesse au moyen de radars stationnaires et «pistolet laser» en 2007 (2'416 en 2006), dont 770 (29.86 %) à proximité des écoles. Le nombre de véhicules contrôlés a passé de 215'737 en 2006 à 270'289 en 2007.

La Centrale d'engagement (112—117—118) a enregistré 77'153 appels d'urgence (75'293 en 2006).

### **Bruit des avions: poursuite des discussions**

Les nuisances sonores provoquées par l'aviation militaire font l'objet de réactions toujours plus marquées. Conscient du problème, le Conseil d'Etat a formulé des exigences précises à la Confédération, notamment pour ce qui concerne le cadastre du bruit. Ces exigences ont été discutées le 27 avril 2007 lors de la visite du conseiller fédéral Samuel Schmid à Sion. Fin mai, lors de la procédure de consultation relative au Plan Sectoriel Militaire, le Conseil d'Etat a clairement précisé que la procédure pour la Base Aérienne de Sion était suspendue et que ce dossier ferait l'objet d'une prise de position séparée. Un groupe de travail chargé de trouver des solutions en collaboration avec la Confédération a été institué.

Quatre exigences sont formulées par le Conseil d'Etat afin de sauvegarder les intérêts légitimes de la population valaisanne: plafonnement du bruit au niveau 2001, suppression de l'utilisation de la postcombustion, respect de la pause estivale, remplacement pour les vols d'écologie des avions à réaction par des avions à hélices.

### **Le loup à la Une**

La présence de loups a une nouvelle fois été constatée à plusieurs endroits du canton. La louve du Simplon, déjà connue depuis 2003, a de nouveau été aperçue. Un autre loup a également été observé à Derborence, à la frontière avec le canton de Vaud. Et dans le Chablais, la louve déjà installée depuis 2006 s'est encore manifestée.

Dans le cadre du monitoring réalisé dans le Chablais durant l'année 2007, on a pu conclure que la louve connue n'était plus seule à arpenter cette région. Durant la saison estivale, les prédateurs présents dans le Chablais se sont rendus coupables de 17 attaques qui peuvent clairement leur être imputées. L'autorisation de tir du loup, a été accordée le 29 septembre 2007 pour une période de 60 jours. Le tir n'a pas pu être réalisé.



27 avril 2007. Le conseiller fédéral Samuel Schmid rencontre à Sion les autorités cantonales pour aborder la question des nuisances sonores de l'aviation militaire

## DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ENERGIE



*Le canton a consolidé en 2007 sa réforme hospitalière. Le Réseau Santé Valais (RSV) occupe 4'350 personnes, il offre à la population une excellente qualité des soins à des coûts supportables. La RPT a exigé de nombreuses adaptations dans le secteur des affaires sociales. La flambée des prix des énergies fossiles a accentué l'intérêt pour les énergies alternatives mais la force hydraulique reste une valeur d'actualité.*

## Santé

Depuis le début des années 2000, la réorganisation complète du système hospitalier, le renforcement de la prise en charge des personnes âgées en EMS et à domicile par les CMS ainsi que la révision globale de la législation sanitaire ont profondément remodelé le paysage sanitaire valaisan. Un avant-projet de révision de la loi sur la santé avait été mis en consultation en août 2005. Les résultats de cette consultation et les incertitudes liées à la révision de la LAMal ont motivé le Gouvernement valaisan à opter pour une révision par étapes de la législation sanitaire, à savoir:

- la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 12 octobre 2006
- la révision de la partie générale de la loi sur la santé
- le projet de loi sur la fumée passive et la publicité pour le tabac
- la révision des dispositions sur les EMS, CMS et autres structures médico-sociales.

### **Consolidation de la réforme hospitalière valaisanne: le RSV ancré dans la loi!**

Le 1<sup>er</sup> février 2007, la LEIS est entrée en vigueur, confirmant ainsi la mise en réseau des établissements hospitaliers valaisans sous l'enseigne du Réseau Santé Valais (RSV). L'objectif général visé est d'offrir à la population valaisanne une excellente qualité de soins à des coûts supportables.

Le RSV est un établissement autonome du droit public. Il est composé de trois centres: le Centre Hospitalier du Haut-Valais (Brigue et Viège), le Centre Hospitalier du Centre du Valais (Sierre, Sion et Martigny), la Clinique Ste-Claire à Sierre, le Centre Valaisan de Pneumologie - CVP de Montana), le Centre Hospitalier du Chablais (la Clinique St-Amé, les Institutions Psychiatriques du Valais Romand (IPVR), la partie valaisanne de l'Hôpital du Chablais). Environ 4'350 personnes travaillent au sein du RSV.

Dans le cadre de cette réorganisation du système de santé valaisan, le transfert au canton des infrastructures hospitalières, propriété jusque-là des associations de communes et des congrégations religieuses est en bonne voie de réalisation. A terme, le canton sera propriétaire de l'ensemble du parc hospitalier utilisé par le RSV.

Cela signifie que les dépenses d'entretien et de transformation de ces biens sont désormais à la charge du canton. Les communes ont été déchargées de toute participation financière.

Dès le 1<sup>er</sup> février 2007, le CVP et les IPVR ont quitté le giron de l'Etat pour être intégrés au RSV. Le personnel de ces établissements bénéficie des conditions salariales et sociales, ainsi que de la caisse de pension du RSV. Ces transferts ont été effectués en accord avec les différents partenaires, qu'ils soient représentants des employés ou des employeurs.

### **Principales dispositions de la LEIS**

- la garantie prioritaire de soins de qualité notamment par le regroupement des disciplines médicales
- la mise en œuvre par le RSV de la planification hospitalière et la coordination des activités des hôpitaux
- la répartition équitable des ressources sur tous les sites hospitaliers
- le transfert au canton de la propriété des terrains et des constructions et la mise à disposition du RSV
- la mise à la charge du canton des dépenses d'entretien et de transformation des infrastructures pour une gestion plus efficiente
- le renforcement du rôle du Conseil d'Etat dans la surveillance du RSV.

### **Une Loi sur la santé avant-gardiste!**

Lors de la session d'octobre 2007, le Parlement valaisan a adopté en première lecture et à l'unanimité, le projet de loi sur la santé (dispositions générales).

Les modifications apportées à la loi de 1996 traitent des défis multiples et majeurs de la politique de la santé (allongement de l'espérance de vie, avancées de la médecine et des technologies, maîtrise des coûts y relatifs, inégalités sociales face à la maladie, etc.), traités dans des textes fédéraux qu'il s'agit de transposer dans le droit cantonal.

Le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat vise à fournir aux autorités cantonales et aux partenaires des outils adaptés à la situation et aux besoins actuels et futurs, s'agissant en particulier de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Il prévoit la création d'une commission cantonale chargée de développer et d'introduire, de façon coordonnée, le concept et les outils indispensables à l'évaluation, à la gestion de la sécurité des patients ainsi qu'à la qualité des soins.

Il s'agit plus particulièrement de prévenir la répétition d'erreurs en ancrant dans la loi un système de déclaration et de gestion des incidents (critical incidents reporting system: CIRS), déjà existant au RSV depuis 2005 sous forme de projet pilote. Le projet de loi valaisan est à cet égard particulièrement novateur. Le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie s'est entouré, à cette occasion, d'experts reconnus dans leurs domaines de compétences respectifs.

### **Principales nouveautés proposées dans la révision de la loi sur la santé (partie générale)**

- des dispositions novatrices en matière de qualité des soins et de sécurité des patients
- le renforcement des règles permettant une organisation optimale du service médical de garde
- la possibilité de prendre, en dernier recours, des mesures de contrainte inévitables en présence de patients dangereux
- l'adaptation des dispositions régissant les rapports entre patients, professionnels de la santé et établissements sanitaires
- de nouvelles modalités d'exercice des professions médicales et du commerce de médicaments dans le contexte de la législation fédérale et du marché actuel
- une priorité accrue à donner à la prévention des maladies et à la promotion de la santé.

#### **Au 0900 144 033: un médecin-régulateur vous répond!**

Tant la LEIS que la nouvelle loi sur la santé donnent un nouveau cadre légal à la réorganisation en cours du service de garde. L'augmentation sensible des attentes des citoyens envers le corps médical, la pénurie de l'offre en médecine de premier recours et la répartition très inégale de celle-ci sur le territoire cantonal (centres urbains / périphérie), la baisse de l'attractivité de la médecine générale au profit des spécialités pas forcément soumises au système de garde obligent à repenser l'organisation de cette prestation de santé publique. Un projet pilote a été mis sur pied de juillet à décembre 2007, avec le concours de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) et la Société Médicale Valaisanne (SMV).

Un médecin-régulateur basé dans les locaux de l'OCVS, répond aux appels composés au 0900 144 033, de 19h00 à 07h00 la semaine et 24h/24h les week-ends, les jours fériés et durant les périodes de vacances à forte fréquentation touristique. De véritables consultations téléphoniques sont réalisées par des médecins, durant lesquelles des diagnostics simples peuvent être posés. Si le cas s'avère être trop aigu, le patient est redirigé soit sur les urgences hospitalières ou le 144, soit vers le médecin de garde régional. Au vu des premiers résultats positifs, l'exercice sera reconduit en 2008.

#### **Subventionnement des primes d'assurance-maladie: les prestations sont maintenues!**

En 2007, 153.1 millions de francs ont été distribués pour le subventionnement des primes d'assurance-maladie. Ainsi, un tiers de la population valaisanne a bénéficié d'une aide de l'Etat pour le paiement de ses primes. La Confédération a financé la grande majorité de la somme puisque la charge supportée par le canton s'est élevée à 12.9 millions. Dans le cadre du projet RPT, le mode de financement a été fondamentalement modifié, dans la mesure où la somme versée par la Confédération

directement affectée à cette prestation s'est considérablement réduite. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, le Conseil d'Etat, d'entente avec le Grand Conseil, a décidé de maintenir le même niveau de subventionnement que les années précédentes. L'effort du canton se montera donc à 87.4 millions en 2008. Cette forte augmentation de la part cantonale est néanmoins à relativiser, les montants octroyés au canton du Valais dans le cadre de la nouvelle péréquation financière permettant de la compenser en grande partie.

#### **Des besoins croissants dictés par le vieillissement démographique!**

Avec l'allongement continu de l'espérance de vie et le vieillissement démographique, le nombre de personnes ayant plus de 80 ans est en constante augmentation. Le Valais comptait en 2007 pas moins de 12'770 habitants dans cette tranche d'âge. Ce nombre devrait avoir doublé en 2028. Pour se préparer à ces défis de société, l'objectif est d'atteindre 2'890 lits dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2013, contre 2'420 actuellement. En 2007, 101 nouveaux lits ont été construits, soit par la création d'une nouvelle structure (EMS de Gravelone, 71 lits), soit par l'agrandissement d'établissements existants (30 lits supplémentaires). L'objectif à court terme est de garantir une norme en lit de 204 unités pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

En parallèle, il y a lieu de poursuivre le développement des prestations des CMS en faveur du maintien à domicile des personnes âgées pour lesquelles un placement en EMS peut être évité. A cette fin, un nouveau mandat de prestations a été donné aux CMS. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

#### **La promotion et la prévention: la santé avant tout!**

Comme chaque année, avec l'appui de ses différents partenaires, le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie a mené diverses actions de promotion de la santé et de prévention.

Le Conseil d'Etat a décidé d'interdire la fumée dans les locaux de l'administration cantonale et dans les écoles sous sa responsabilité, dès le 1<sup>er</sup> mars 2007. Cette décision vise à réduire l'exposition à la fumée passive des collaborateurs de l'administration cantonale et des élèves. Le 6 juin 2007, le Conseil d'Etat a approuvé, avec un message explicatif, un projet de loi sur la fumée passive et la publicité pour le tabac.

Afin de toucher un large public, via un partenariat avec la chaîne de télévision régionale Canal 9, «l'antidote» a vu le jour. Cette émission de promotion de la santé et de prévention, diffusée dès septembre 2007, aborde tous les thèmes médicaux sans tabou ni complexe, au moyen de témoignages tournés en Valais et d'éclairages précis apportés par les meilleurs spécialistes sur des problématiques de santé diverses. Il est prévu dans une deuxième étape d'étendre la diffusion de ces émissions à la partie germanophone du canton.

En termes de santé publique, l'un des défis majeurs à relever par les pays industrialisés est sans nul doute d'enrayer l'évolution préoccupante de la surcharge pondérale et de l'obésité. Le Valais n'échappe pas à cette réalité, c'est pourquoi le canton a décidé de mettre en place un programme d'actions visant à lutter contre cette épidémie. Ainsi, un centre «Alimentation & Mouvement», opérationnel depuis 2007, est chargé de définir, de promouvoir et de réaliser, en collaboration avec les différents partenaires, une politique de promotion d'un poids corporel sain.

### **Plan de pandémie: le Valais est prêt!**

Sur la base du plan pandémie fédéral de lutte contre le virus H5N1, un groupe de travail dirigé par le médecin cantonal a élaboré un plan en cas de pandémie pour le canton du Valais. Amené à évoluer en fonction de la situation épidémiologique et des connaissances scientifiques, ce plan recense les mesures sanitaires prévues en cas de pandémie. Une filière de soins spécifiquement dédiée aux malades atteints par le virus pandémique est prévue: des centres de grippe, mis sur pied dans l'ensemble du canton, chargés de la prise en charge médicale des malades atteints par le virus pandémique et les hôpitaux de Sierre et d'Aigle seront dédiés uniquement aux malades grippés. L'ensemble de cette organisation a pu être testé en novembre 2007 dans le cadre d'un exercice de l'état-major civil de conduite (EMCC).

## Affaires sociales

S'agissant des affaires sociales, sans conteste, l'année 2007 a été marquée par la préparation au niveau cantonal de l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et des cantons (RPT).

### **Nouvelle péréquation financière (RPT)**

Avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la RPT, la responsabilité et le financement des institutions pour personnes handicapées est transféré de la Confédération aux cantons. En Valais, les modifications législatives découlant de cette réforme ont été intégrées dans le Décret du 13 septembre 2007 sur la RPT qui prévoit:

- l'intégration des subventions aux frais d'exploitation des institutions pour personnes handicapées au montant pris en compte dans la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle en maintenant l'équilibre des contributions respectives de l'Etat (63 %) et des communes (37 %)
- la modification de la loi sur l'intégration des personnes handicapées permettant de financer les frais d'exploitations des institutions dans le cadre de mandats de prestations en tenant comptes des ressources financières propres des institutions.

Les dispositions d'application de la RPT obligent le canton à préparer dans un délai de trois ans un plan stratégique, soumis à l'approbation

du Conseil fédéral, dans lequel il précise sa politique en faveur des personnes handicapées. Le Département a élaboré en 2007 un projet en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Il prévoit une nouvelle organisation du réseau des institutions. L'idée forte de ce projet est de proposer aux personnes handicapées un accompagnement adapté à leurs attentes et à leurs besoins en permettant aux institutions d'offrir leurs prestations tout aussi bien dans leurs infrastructures (homes, ateliers) qu'à domicile ou en entreprise. Ce projet jouit d'un consensus important, il sera finalisé dans le courant de l'année 2008.

### **Renforcement de la coordination entre l'aide sociale, l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité**

Le Département s'est beaucoup impliqué dans les projets de collaboration interinstitutionnelle entre assurance-chômage, assurance-invalidité et aide sociale menés au niveau fédéral et cantonal. Le renforcement des liens entre ces trois régimes est devenu indispensable, tant pour proposer des solutions adaptées aux personnes présentant des problématiques complexes que pour s'adapter aux effets de transferts découlant des révisions des assurances sociales.

Dans la même perspective, il étudie avec les communes et les centres médico-sociaux, les moyens de renforcer et d'adapter les ressources des services communaux leur permettant d'assurer un traitement rapide des demandes d'aide sociale et d'assurer une coordination efficace avec les assurances sociales dans les processus de réinsertion.

### **L'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile: un secteur en perpétuelle mutation!**

En vue d'adapter le secteur de l'asile aux flux des requérants, depuis maintenant deux ans, le Service de l'action sociale procède à des réaménagements organisationnels, à des réductions de structures d'accueil ainsi qu'à une centralisation régionale des compétences (Haut – Centre – Bas Valais). Malgré ces mesures, le secteur de l'asile n'est plus autofinancé, en raison principalement de la diminution des subventions fédérales destinées à l'encadrement, à l'hébergement et à l'assistance des requérants d'asile. Une nouvelle réduction de personnel mettrait en péril le dispositif d'accueil cantonal et ne permettrait plus un suivi rationnel et professionnel des dossiers.

Avec l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 des nouvelles dispositions sur l'asile (votation fédérale du 24 septembre 2006), le marché de l'emploi a été ouvert aux personnes relevant de l'asile. L'objectif principal a été en 2007 de concentrer les efforts en faveur d'une intégration professionnelle spécifique, ciblée et orientée vers le marché du travail. Des procédures de collaboration internes à l'administration ainsi que des mesures et des programmes ont été notamment mis en place pour le suivi des demandeurs d'emploi (permis F).

Cependant, la principale modification est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle concerne les personnes admises provisoirement

domiciliées en Suisse depuis plus de 7 ans qui ne sont plus indemnisées par la Confédération. Leur degré d'intégration influencera fortement la hauteur du report des charges financières sur l'aide sociale valaisanne. Des efforts en vue de l'intégration de ces personnes seront encore intensifiés durant l'année 2008.

### **La lutte contre le travail au noir s'intensifie!**

Avec le décret concernant la lutte contre le travail au noir du 17 novembre 1999, le Valais a été le premier canton suisse à se doter de bases légales spécifiques. L'introduction en 2003 de la loi fédérale sur les travailleurs détachés a encore permis d'élargir le domaine de compétence de la commission tripartite cantonale (syndicats, associations patronales et services de l'Etat) et des inspecteurs de l'emploi. Un troisième volet de mesures est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec la loi fédérale sur le travail au noir, la loi cantonale d'application du 14 mars 2007 et le règlement d'exécution.

Avec cette loi fédérale, la Suisse rejoint la plupart de ses partenaires européens, qui ont acquis la conviction qu'il est nécessaire de lutter contre le travail dissimulé et ses conséquences néfastes en termes de cohésion sociale, de concurrence déloyale et de dumping social.

L'Inspection cantonale de l'emploi est l'organe de contrôle permanent dans ce domaine. Les six inspecteurs qui la composent dépendaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2007, directement de la Commission cantonale tripartite. Ils ont été depuis cette date intégrés à l'administration cantonale, précisément au Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT). Ce service se trouve ainsi renforcé dans ses missions générales de maintien de la paix du travail et de surveillance du respect des conditions de travail et de salaire dans notre canton. L'Inspection cantonale de l'emploi peut quant à elle désormais s'appuyer sur l'expertise des collaborateurs du SPT dans le domaine du droit du travail et s'activer en réseau avec les autres Services de l'administration cantonale, concernés par la problématique du travail au noir.

## **Energie**

Pas une semaine, pas même un seul jour ne se déroule sans que l'actualité n'aborde les thèmes du réchauffement climatique et du respect de l'environnement. La flambée des prix des énergies fossiles et la pénurie annoncée sur le marché de l'électricité à l'horizon 2015-2020 augmentent la valeur du patrimoine hydraulique de notre canton.

Aucun doute n'est possible, l'efficacité énergétique, l'utilisation des forces hydrauliques et les énergies alternatives ont été sur le devant de la scène durant l'année écoulée.

### **L'énergie: une prise de conscience générale!**

La campagne et les résultats des élections fédérales l'ont démontré, la production d'énergie propre, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le réchauffement climatique ont été au centre des préoccupations de nos politiques. Sur le plan cantonal, le nombre de motions, postulats et autres interpellations déposés sur ces thématiques au Grand Conseil valaisan a sensiblement augmenté en 2007. Au niveau fédéral, le canton s'est employé à répondre à deux consultations du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Elles traitaient d'une part des ordonnances d'application de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de celle de la loi sur l'énergie modifiée, et d'autre part, des plan d'actions «efficacité énergétique» et «énergies renouvelables», deux composantes du «paquet énergétique» du Conseil fédéral. Pour répondre à ces diverses sollicitations, la mobilisation au sein du département d'importantes ressources s'est avérée nécessaire.

Suite aux contrôles renforcés effectués en 2006 s'agissant du respect des normes en matière d'isolation et à l'acceptation en session d'avril 2007 du postulat visant à accroître le contrôle de la protection thermique des bâtiments, le Grand Conseil a adopté en décembre 2007 dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2008, l'engagement d'un inspecteur de l'énergétique des bâtiments.

Un accroissement du nombre de demandes d'appui par l'Etat pour divers projets déposés par les administrations communales et des groupes d'intérêts privés a également été constaté. Le Département a ainsi mis à disposition ses compétences notamment pour l'animation d'ateliers énergétiques (par ex. Energia à Monthey), le projet de chauffage à distance depuis la SATOM et le projet d'usine à granulés de bois (pellets) à l'UTO.

Cette prise de conscience générale s'est enfin traduite par une augmentation considérable du nombre de label Minergie, puisque 89 ont été octroyés en 2007 dans notre canton. La surface de plancher labellisée a elle aussi enregistré un accroissement sensible comme le démontre le graphique ci-après.



Les 89 labels Minergie décernés en 2007 traduisent une prise de conscience

### Evolution des surfaces labellisées Minergie en m<sup>2</sup>



### La force hydraulique plus que jamais à la mode, tout en respectant l'environnement!

L'électricité issue de la force hydraulique gagne de plus en plus en importance en raison de la contribution qu'elle peut apporter à la lutte contre la pénurie d'électricité annoncée et à la réduction des charges climatiques. Les cantons alpins sont disposés à prêter leur concours pour trouver des solutions aux problèmes, mais ils veulent en contrepartie être indemnisés convenablement. C'est pourquoi ils exigent dans un «même paquet» une augmentation appropriée du taux maximal de la redevance hydraulique, une taxe d'accumulation ainsi que l'indexation de la redevance hydraulique.

Le Département a offert son concours aux importants projets de pompage-turbinage du Nant de Drance à Emosson et d'Argessimo à Oberems. Des analyses sont en cours pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône à Obergoms et Massongex. Il s'agit de réalisations de grande envergure dont l'exécution se déploie sur plusieurs années. Concernant

le projet d'Emosson, le canton a transmis sa détermination à l'autorité fédérale compétente en octobre 2007. Pour Oberems la phase d'enquête préliminaire a été conclue durant l'année écoulée.

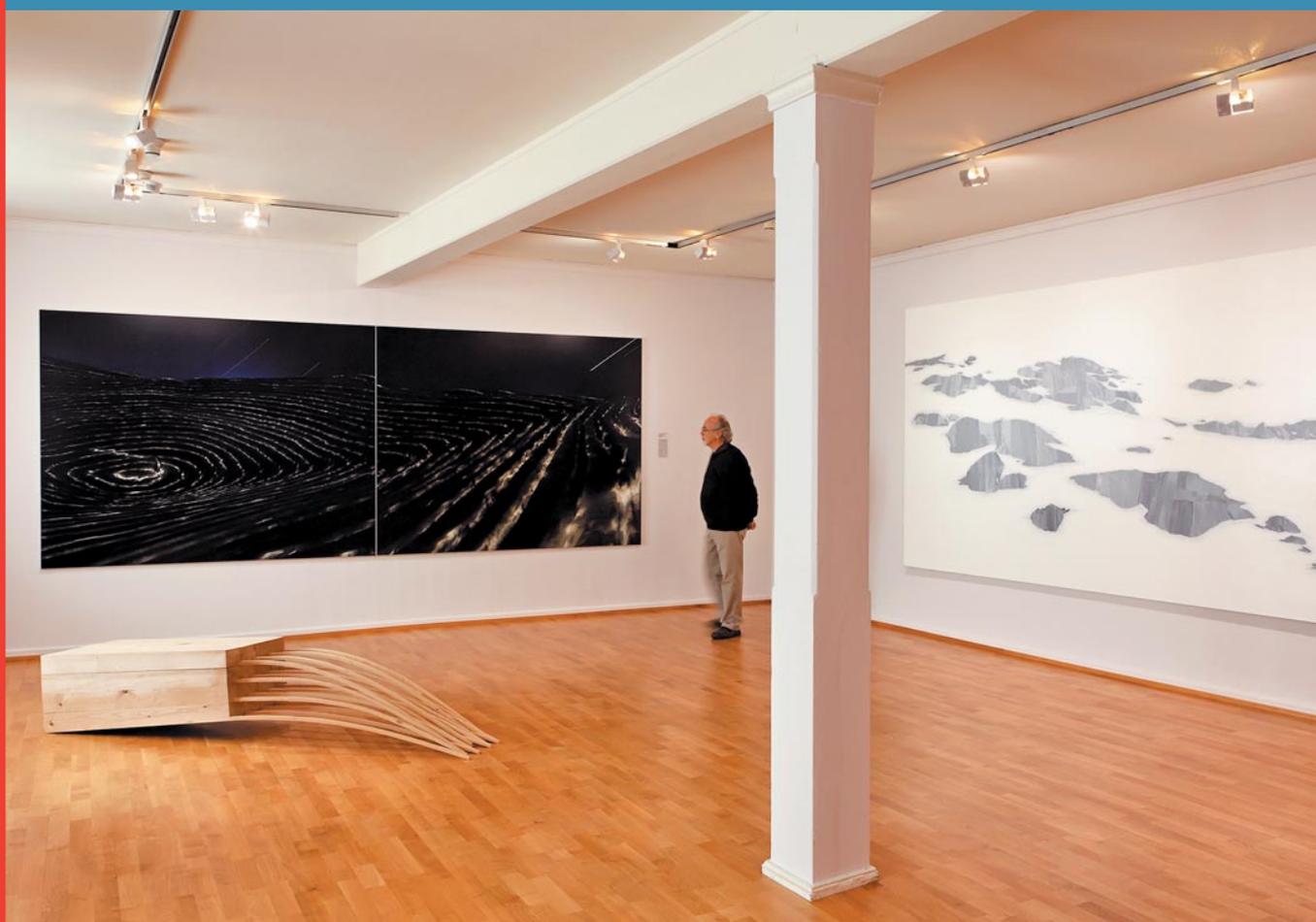
La hausse du prix de l'électricité incite les communes à la construction de centrales de turbinage de l'eau potable et à l'utilisation de la «petite hydraulique». Le nombre de demandes déposées dans ces deux domaines auprès de l'administration cantonale est considérable.

Cette recrudescence de l'utilisation du patrimoine hydrologique de notre canton ne doit pas s'effectuer au détriment de l'environnement. La loi fédérale sur la protection des eaux requiert un assainissement des cours d'eau. Une analyse de l'impact sur l'environnement du captage et du turbinage des eaux par bassin versant a été finalisée en 2007. Le projet de rapport cantonal d'assainissement des cours d'eau est actuellement examiné par un groupe de travail interdépartemental. La mise en œuvre des premières mesures interviendra à partir de 2009.



Emosson: l'électricité issue de la force hydraulique gagne de plus en plus en importance, mais les cantons alpins veulent être indemnisés convenablement

## DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT



*Le Valais a préparé en 2007 les accords d'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS et Convention scolaire romande) en vue de leur ratification par le Parlement cantonal. Le canton a accentué ses efforts pour soutenir les jeunes en difficulté. Il s'est engagé dans la valorisation du secondaire degré II. Il a renforcé la promotion de la recherche, facteur de dynamisation du canton et celle de la culture, facteur de bien-être individuel et social.*

## Education et formation

### Harmonisation intercantonale

Grâce aux travaux réalisés pendant l'année 2007, l'harmonisation intercantonale va progressivement se concrétiser par le biais de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire du 14 juin 2007, appelé aussi «concordat HarmoS» et par la Convention Scolaire Romande (CSR). La préparation de ces accords intercantonaux a impliqué un travail considérable à tous les échelons du département. La période qui a séparé la fin de la consultation (décembre 2006) de l'adoption du texte final (juin 2007) a offert une dernière occasion de faire entendre la voix du gouvernement valaisan.

Le Département s'est fortement investi pour obtenir satisfaction sur les points essentiels:

- la possibilité de maintenir des exigences élevées à tous les niveaux de l'école et des structures permettant de préserver le principe des programmes et des promotions annuels
- une reconnaissance de la pluralité des conceptions pédagogiques
- une formulation peu contraignante des cours blocs et des structures d'accueil
- un délai d'exécution des accords porté à six ans au lieu de quatre.

Ce travail a porté ses fruits. Les requêtes gouvernementales ont été intégralement prises en compte dans la version finale des accords, adoptés à l'unanimité des cantons en juin 2007.

### Plan d'études romand (PER)

Les plans d'études, instruments destinés prioritairement aux enseignantes et enseignants dans la mesure où ils servent à organiser la pratique de l'enseignement, seront désormais développés au niveau des régions linguistiques.

L'année 2007 est été celle de la rédaction finale du Plan d'études romand (PER), cœur de la convention scolaire romande. Plus d'une centaine d'enseignants, de didacticiens, d'animateurs et d'inspecteurs, dont 17 de notre canton, ont travaillé à la rédaction du futur plan d'études de la scolarité obligatoire.

Ce texte, colonne vertébrale du futur plan d'études cantonal, sera mis en consultation en 2008 et devrait être disponible dès 2010. Quant au plan d'études alémanique, il devrait, selon la planification actuelle, être transmis aux cantons en 2011.

Les plans d'études du Haut et du Bas-Valais pourraient ne pas être parfaitement coordonnés au plan national. C'est donc le Département qui devra veiller à coordonner les plans d'études régionaux au moment de la rédaction du plan d'études cantonal.

### Harmonisation cantonale

#### Un nouveau CO

Un groupe de travail réunissant des représentants de tous les partenaires de l'école s'est investi en 2007 dans une réflexion approfondie sur les composantes du cycle d'orientation. Il s'agissait de redéfinir dans le détail les trois dernières années de la scolarité obligatoire - moment charnière de la formation des adolescents - dans de nouveaux textes de lois. La commission y relative a pu clarifier sa vision d'un cycle basé sur le renforcement des connaissances à travers un enseignement exigeant et de qualité ainsi que sur l'orientation du jeune vers la voie qui correspond le mieux à ses aptitudes et à ses goûts. Les travaux encore en cours parient notamment sur une structure cantonale unique ; un effort marqué sur l'apprentissage des langues ; des stages d'orientation en 8<sup>e</sup> année de scolarité ; la répartition progressive des élèves dans des voies répondant à leurs besoins spécifiques: l'aide sans discrimination aux élèves plus faibles ; une fin de scolarité obligatoire bien délimitée avant un passage aux formations du secondaire du 2<sup>e</sup> degré.

#### Un statut pour le personnel enseignant

Le Groupe de travail chargé dudit dossier a remis au Chef du Département son deuxième rapport en novembre 2007. Les travaux de mise en conformité avec les règles législatives ont été conduits en parallèle aux discussions engagées avec la Fédération des communes valaisannes. La consultation devrait toucher les éléments proposés par le Groupe de travail, à savoir:

- la loi sur le statut du personnel enseignant
- le règlement concernant les directions d'école (y compris le cahier des charges)
- le règlement concernant les Commissions scolaires.

### Effectifs scolaires

Effectifs	2006/2007
Primaire (yc Enf)	26'315
Cycle d'orientation	10'298
Secondaire II non professionnelle	6'877
Apprentis / maturité professionnelle / divers	8'482
Hautes écoles spécialisées (HES)	2'170
Ecoles supérieures (ES)	316
Universités cantonales	3'125
Ecoles polytechniques fédérales	616
Formations universitaires à distance	987
Etudiants hors canton	646
Accord intercantonale ESS (AEES)	270

#### Plan de scolarité: harmonisation des vacances scolaires

La détermination des plans de scolarité étant de la compétence des communes en Valais et du canton pour les régions voisines, il est souvent difficile de coordonner les dates des vacances scolaires. L'enquête de faisabilité a confirmé cette difficulté. Sur le plan intercantonal, des

négociations sont permanentes. Le plan adopté pour 2009 et 2010 devrait satisfaire l'ensemble des partenaires. Pour la suite, des solutions sont discutées. Au niveau cantonal, une réflexion et des négociations sont en cours. Elles ont pour but d'harmoniser le calendrier scolaire, au moins par régions linguistiques.

### Des efforts linguistiques coordonnés

Le Département accorde une place privilégiée au développement de l'enseignement des langues. L'introduction de l'anglais au CO (dès 2003-2004 et sur 3 ans) a été évaluée au moyen de questionnaires auprès des directions d'école, des enseignants d'anglais et des élèves ainsi que par des tests scolaires (élèves). Il en ressort que l'ensemble des partenaires se montrent très satisfaits des éléments mis en œuvre dans ce projet (formation des enseignants, moyens d'enseignement, ...), la grande majorité des élèves atteignant le niveau langagier prévu par le plan d'études adopté.

Dans le cadre de la convention Harnos, une réflexion est en cours en vue de l'introduction prochaine de l'anglais à l'école primaire (5P) dès la rentrée 2012. D'autre part, suite à l'introduction de cette langue au CO, un important travail de coordination a été réalisé avec le Secondaire II.

### Diplômes délivrés

FILIERE	2007
Maturités gymnasiales	626
Maturités professionnelles commerciales	218
Diplômes de commerce	292
Diplômes de culture générale	233
Certificats EPP	298
Secondaire II non professionnel	1'667
Certificats (apprentis) + formations pratiques et élémentaires	2'016
Maturité professionnelle artisanale	194
Filières HES - ES	468
Filières universitaires à distance	84
Arts (musique, arts visuels)	26

### Un effort marqué pour soutenir les jeunes en difficulté

#### Des transitions entre niveaux (SI et SII) améliorées

Le projet «transition» veut améliorer le passage entre la scolarité obligatoire et le Secondaire II. Ce processus participe à l'objectif 2015 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de conduire le 98 % des jeunes à un diplôme de fin de Secondaire II professionnel ou non professionnel. C'est aussi dans ce contexte que le Département a conduit une réflexion pour améliorer le Cycle d'orientation et pour renforcer la filière Ecole préprofessionnelle. De plus, en collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), il participe au projet «Case

management», procédure de formation professionnelle visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risquerait sérieusement d'être compromis.

### Réflexion sur les élèves au comportement difficile

Vu le comportement difficile de quelques jeunes dans des établissements scolaires, en particulier dans les cycles d'orientation, le Département a transmis à toutes les écoles un message clair. Il rappelle les devoirs de chacun et annonce la mise en place d'un groupe de travail. Ce groupe proposera des solutions, notamment la mise en place de classes relais permettant de redéfinir un cadre éducatif aux quelques élèves qui en ont besoin. Le Département a aussi soutenu le projet de la ville de Sierre, qui propose un encadrement spécifique à des élèves au comportement préoccupant. L'accompagnement psycho-pédagogique permet une réinsertion dans le cursus normal.

### Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé suisse s'est préparé, durant l'année civile 2007, à une mutation importante: le passage à la nouvelle répartition des tâches confédération-cantons (RPT). L'Assurance invalidité se retirant du domaine des mesures scolaires spéciales, la scolarisation des enfants en situations de handicap devient la responsabilité exclusive des cantons. L'Office de l'enseignement spécialisé s'est concentré sur cet objet, appelant à des transformations financières, administratives et pédagogiques. Il a collaboré à la mise en œuvre du concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée, qui sera voté par le parlement cantonal et à ses implications pour le canton du Valais.

Avec l'entrée en vigueur de la RPT, il y a lieu d'élaborer et de mettre en place de nouvelles formes d'organisations dans les quatre domaines suivants:

- la logopédie pour les enfants d'âge préscolaire et pour ceux fréquentant l'école ordinaire et post-obligatoire
- l'encadrement pédo-thérapeutique (logopédie, psychomotricité et psychologie) des enfants handicapés fréquentant une classe ordinaire du Centre de pédagogie spécialisée (CPS)
- l'encadrement d'enfants handicapés à l'âge préscolaire et ceux fréquentant les classes enfantines.
- les mesures de pédagogie précoces spécialisées pour les enfants handicapés de 0-6 ans et un soutien à leurs parents.

Les travaux préparatoires en vue de la mise en place de la RPT ont constitué un défi. Il a fallu investir beaucoup de temps et adapter la loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000.

### Jeunesse: promotion, protection et aide spécialisée

Des contrats de prestations avec les institutions d'éducation spécialisée sont en voie d'élaboration avec les représentants des institutions. La définition des groupes de produits, des indicateurs et la formulation du

## Accueil extrafamilial à la journée

Le nombre de structures et de places d'accueil à la journée continue de progresser. Les nouvelles structures et celles qui ont augmenté leur offre ont pu bénéficier d'une aide financière de la Confédération. Le Valais dispose aujourd'hui de l'offre suivante:

Type d'offre	Temps d'ouverture élargi	Temps d'ouverture restreint	Total
Structures	2'338 places	512	2'850
Parents d'accueil	1'137		1'137
Total			3'987

L'aide financière du canton a passé de 1.7 millions de francs en 2001 à 5.6 millions à 2007.

contrat ainsi que les simulations financières sont des processus complexes. Enfin, une étude relative à l'ouverture d'une deuxième institution d'éducation spécialisée dans le Haut-Valais a été réalisée en collaboration avec la commune de Brigue et l'Office fédéral de justice.

L'Office pour la protection de l'enfant (OPE), a bénéficié de six postes supplémentaires, afin de répondre à une augmentation significative des mandats de curatelle de la part des autorités civiles. L'OPE a ainsi suivi 1587 situations. Ces situations, dans leur très grande majorité, ont été signalées par les autorités civiles, les instances judiciaires et les services administratifs.

### Aide spécialisée

Le nouveau droit pénal des mineurs demande au Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) et à l'Unité de psychiatrie pour enfants et adolescents (UPEA) d'effectuer des expertises, notamment lors de placements dans des institutions fermées ou lorsque le jeune souffre d'une affection psychique. Le Service dispose aujourd'hui de 4 psychologues formés en expertises psycho-judiciaires. Le CDTEA a suivi 4732 enfants. Les parents (69 %), l'école (18 %), le corps médical (4 %) et les institutions/services sont les instances de signalement les plus importantes.

L'Office éducatif itinérant (OEI) est chargé de conseiller et de soutenir les parents d'enfants handicapés dont le développement est entravé

par un handicap ou risque de l'être. Il cherche à promouvoir le développement de ces enfants et leur intégration sociale et scolaire. L'Office a engagé une pédagogue spécialisée à mi-temps pour le Chablais valaisan. L'OEI a suivi 107 enfants. Les parents et les pédiatres sont les instances de signalement les plus importantes. L'UPEA collabore étroitement avec le Centre hospitalier de pédopsychiatrie de Sierre. Les trois médecins de l'UPEA collaborent avec les unités régionales des autres secteurs du Service. L'UPEA a suivi 209 situations et a offert conseils et soutiens médicaux aux collaborateurs des autres secteurs du Service.

### Un secondaire du second degré valorisé et harmonisé Secondaire II académique: une grille harmonisée pour les Lycées-collèges

Suite à la décision de la CDIP du 14 juin 2007 et du Conseil fédéral et du 27 juin 2007, le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale a été modifié afin d'élever le niveau des branches scientifiques. L'adaptation doit aboutir en 2008 à une grille horaire revisitée facilitant grandement les échanges entre établissements.

Le Service de l'enseignement et les recteurs des Lycées-Collèges du Valais ont démarré sans délai l'adaptation de la maturité valaisanne qui devrait aboutir, en 2008, à une grille horaire revisitée facilitant grandement les échanges entre établissements.

### Bourses et prêts d'honneur 2007

En 2007, la Commission cantonale des bourses et prêts d'honneur s'est réunie à dix reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des subsides de formation.

Requêtes traitées	Requêtes	Bénéficiaires
École préparant à la maturité gymnasiale	771	580
Autres formations générales	229	170
Écoles professionnelles à plein temps	390	276
Apprentissages	509	255
Maturités professionnelles	73	33
Formations professionnelles supérieures	277	219
Hautes écoles spécialisées	688	573
Universités et Écoles polytechniques fédérales	1'249	1'054
Formation continue	29	26
Total	4'215	3'186
	100 %	75,58 %

**Le secondaire II professionnel: une nouvelle loi d'application**  
 2007 marque l'achèvement de la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFP), après plus de six ans de travaux. Cette loi sera soumise au Grand Conseil au premier semestre 2008. Elle a pour objectifs prioritaires de valoriser les métiers et de mettre en œuvre le projet «transition».

## Recherche et développement

### **La recherche dynamise le développement**

Le réseau de formation et de recherche valaisan s'est renforcé. Le tourisme, avec une filière Master offerte dès 2009 par l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) en partenariat avec l'université de Lausanne, sera accessible aux futurs détenteurs du Bachelor en tourisme de la HES-SO Valais ainsi qu'aux autres diplômés des universités suisses.

Un programme postgrade de formation sur le thème du patrimoine et du tourisme (Certificate of Advanced Studies in Heritage and Tourism), est aussi proposé dès le printemps 2008 par la HES-SO Valais, en collaboration avec la région UNESCO Jungfrau-Aletsch-Bitschhorn, l'IUKB, le Centre pour le Développement et l'Environnement de l'université de Berne et l'institut Hyperwerk HGK de la Fachhochschule Nord West Schweiz.

La réadaptation et la réinsertion des personnes accidentées font l'objet d'une recherche de pointe autour de la SUVA et sa clinique de réadaptation de Sion. L'EPFL, l'institut de recherche en réadaptation-réinsertion, inauguré en 2006 à Sion, la Fondation Suisse pour les cyberthèses qui s'est déplacée de Villeneuve à Monthey la même année contribuent à faire avancer la recherche sur ce thème. Des retombées concrètes existent déjà avec la création de l'entreprise SWORTEC SA et de ses 11 places de travail hautement qualifiées.

La formation universitaire à distance (FHS Fernfachhochschule Schweiz, Brig) développe ses partenariats en Suisse et à l'étranger. Elle a mis sur pied deux nouvelles filières de formation propres (Bachelor of Law, Bachelor of Science in Psychology,) et une en double diplomation (Bachelor ès Economie et Gestion) avec l'université Pierre Mendès-France de Grenoble. Ces formations ont été admises dans l'accord intercantonal universitaire.

Les liens entre les instituts de recherche valaisans se renforcent. Les missions, principales réalisations et impacts sont mis en valeur dans la brochure «Creare» réalisée en étroite collaboration avec la Société académique du Valais.



*Les liens entre instituts de recherche du canton dynamisent le développement*

### **De nouvelles filières de formation**

Dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES), on a mis en œuvre les modifications de la loi. Dans les écoles valaisannes, toutes les formations de base ont ainsi été organisées en module selon le European Credit Transfer System (ECTS), prévu par la déclaration de Bologne. La durée des formations s'élève à trois ans, équivalent à 270 crédits et conduit au titre de Bachelor. Dans le cadre des réseaux nationaux des hautes écoles spécialisées, les écoles valaisannes ont activement participé à l'élaboration des propositions de formations de type Master. Les filières auxquelles elles participent et qui ont déjà reçu l'autorisation de la Confédération sont: Engineering, Business Administration, Arts visuels, Musique. La filière en tourisme existant en Valais conduira désormais à un Bachelor puisque cette formation, auparavant de niveau «école supérieure», a été transformée en formation de niveau «HES». La première volée d'étudiants a débuté les cours à la rentrée académique 2007-08.

## Culture et sport

### **Promotion de la culture**

L'année 2007 a été principalement marquée par les actions suivantes:

- adoption de la «politique d'encouragement culturel» par le Conseil d'Etat en vue d'un développement culturel ciblé et de qualité
- mise en œuvre du programme «Valais, singulier pluriel» pour promouvoir et renforcer la cohésion cantonale à travers un programme d'actions culturelles
- adoption du «Plan directeur 2007 des bibliothèques valaisannes» qui met l'accent sur le renforcement du rôle de la bibliothèque comme institution culturelle de base dans les communes et régions
- ouverture du nouveau Musée d'art de Sion qui établit un lien fort avec la création artistique valaisanne, historique et contemporaine.



*Le DECS veut renforcer le rôle des bibliothèques dans les communes et les régions*

### **Construction de salles de sport**

Le dossier de construction de salles de sport sur les sites des écoles professionnelles du canton a abouti en décembre 2007 avec la décision du Grand Conseil d'octroyer un crédit-cadre pour leur réalisation au cours des prochaines années. Le Valais, une fois ces différentes infrastructures réalisées, offrira, comme tous les autres cantons de Suisse, des heures d'éducation physique aux apprentis.

### **Soutien au sport**

L'Office Jeunesse et Sport (J+S) a organisé 60 cours de formation ou de perfectionnement. 4'280 moniteurs ont animés des cours ou camps auxquels ont participé plus de 25'000 jeunes.

La part des bénéfices sur les loteries et les jeux revenant au Valais s'est élevée en 2007 à près de 4 millions de francs. Cette somme a été redistribuée de la manière suivante:

- sous forme de subsides annuels aux associations sportives cantonales (2.3 millions) et en faveur d'actions ou de groupements à caractère spécial (0.15 million)
- sous forme d'aides ponctuelles aux sociétés, groupements et clubs sportifs pour des aménagements sportifs, des achats de matériel ainsi que pour des manifestations sportives (1 million).

Le solde non réparti a été reporté en augmentation du Fonds du sport.



*En décembre 2007 le Grand Conseil a octroyé un crédit-cadre pour la construction de salles de sport sur les sites des écoles professionnelles du canton*

# DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE



*Le canton a démontré sa volonté de maîtriser le développement des résidences secondaires et de se doter d'une législation moderne en matière de tourisme. Le taux de chômage a diminué en 2007. Le Département poursuit ses efforts en vue d'optimiser la promotion économique. La nouvelle loi sur l'agriculture permettra un développement cohérent de l'espace rural.*

## Tourisme et aménagement du territoire

### **Augmenter la valeur ajoutée générée par le tourisme**

Le débat d'entrée en matière sur le projet de révision de la loi sur le tourisme s'est déroulé en décembre 2007 et sa première lecture aura lieu en février 2008. La stratégie du Gouvernement répond à deux objectifs: le premier est d'ordre économique et entend augmenter la valeur ajoutée de la branche, afin d'améliorer le bien-être de la population; le second conjugue des objectifs à caractère social, à savoir développer les places de travail dans les zones de montagne et valoriser les acquis culturels. L'Exécutif entend aussi développer une prise de conscience au niveau environnemental, améliorer continuellement les prestations, gérer et maîtriser les dangers naturels.

La future loi devra donc favoriser un tourisme de qualité, concurrentiel, créateur de valeur et soucieux des objectifs du développement durable. Elle portera un accent particulier sur l'équilibre entre les diverses formes d'hébergement, la qualité du management et de l'accueil, le soutien aux infrastructures et une publicité coordonnée pour l'ensemble du Valais.

Le Grand Conseil a accepté la loi sur les guides de montagne et les professeurs de sports de neige ainsi que l'offre des activités sportives à risque.

Le processus de gestion des sanctions lors du contrôle des sociétés de développement et des hébergeurs est à jour.

La Communauté Information Valais a notamment par son antenne zurichoise mené diverses actions de communication et de promotion lors de l'ouverture des nouvelles transversales alpines. Ces opérations ont à chaque fois été une réussite, tout comme la présence valaisanne au Comptoir Suisse de Lausanne.

### **Zones réservées pour résidences secondaires**

Le Valais possède une part élevée de résidences secondaires par rapport à l'ensemble des logements. Le nombre de ces résidences est en constante augmentation. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est nécessaire d'agir, principalement dans les grandes communes touristiques.

Dans cette optique, une étude de base illustrant en particulier la problématique des résidences secondaires, proposant une marche à suivre pour les communes touristiques et dressant un inventaire des mesures d'aménagement du territoire, a été élaborée.

Cette étude a notamment permis au Département de présenter une stratégie visant à maîtriser le développement des résidences secondaires par des mesures d'aménagement du territoire.



*Décembre 2007. Le département remet leurs brevets à six guides de montagne*

La zone réservée est l'un des moyens utilisés par les communes en vue de maîtriser la construction des résidences secondaires.

Au 31 décembre 2007, 17 communes ont décidé la création d'une zone réservée ou la prolongation de sa durée de validité, au sens des articles 27 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et 19 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), dans l'attente de l'élaboration d'une réglementation ad hoc.

### **Lex Koller: favoriser les lits chauds**

Le Conseil d'Etat constate que les mesures prises à fin 2006 ont globalement permis d'atteindre les objectifs visés. Il a été possible de freiner l'augmentation des demandes de contingent pour de nouvelles résidences secondaires (le nombre de 2000 actes en suspens aurait été sinon certainement atteint) et d'encourager les communes à prendre des mesures.

Des objectifs qui s'inscrivent dans la ligne de la politique menée par le Conseil d'Etat, à savoir: favoriser une meilleure occupation des lits dans les différentes formes d'hébergement, créer une plus-value supérieure et reconnaître les efforts entrepris par les communes ayant engagé des mesures correctrices. Ces mesures ont fait prendre conscience aux acteurs et communes concernés de la problématique posée par les résidences secondaires.

Le 21 novembre 2007, le Conseil d'Etat a entériné un changement des principes et du système d'attribution d'unités de contingent pour la vente de logements de vacances à des personnes à l'étranger. L'Exécutif a voulu rendre impossible l'augmentation de la liste des actes en suspens et réduire leur nombre. Il veut favoriser les projets qui créent des lits marchands ainsi que ceux réalisés au sein des communes qui s'engagent dans la maîtrise du développement des résidences secondaires.



*Le projet «ProTer VW» doit favoriser la gouvernance territoriale dans le canton*

### **Vers une gouvernance territoriale**

Le projet de territoire Valais-Wallis «ProTer VW» fait suite au mandat «Profil territorial du Canton du Valais», élaboré en 2006. Ce projet a pour but d'élaborer des stratégies permettant la mise en œuvre d'actions spécifiques s'appliquant aux différents types d'espaces. Il doit identifier des actions prioritaires et favoriser la gouvernance territoriale. Par sa démarche participative coordonnée, il aspire à renforcer la compétitivité et la cohésion des différentes régions. A cet effet, les administrations communales et les régions socio-économiques ont été invitées à participer à deux forums dédoublés, organisés dans chacune des régions linguistiques.

### **Investir dans le canton**

La loi fédérale sur la nouvelle politique régionale (NPR) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle signifie un changement de paradigme en matière de développement économique et régional, elle passe d'une vision transversale (orientée sur les régions socio-économiques) à une vision longitudinale (orientée sur les aspects thématiques et fonctionnels). Cette loi s'inscrit dans l'optique des défis futurs de l'économie valaisanne.

Une fructueuse collaboration intercantonale s'est mise en place avec le projet San Gottardo.

### **Vers la réduction des régions socio-économiques**

Le «Transformator», qui prévoit la création d'une seule région haut-valaisanne, vise à concentrer les ressources humaines et financières des acteurs économiques, scientifiques et régionaux, afin d'en améliorer l'efficacité, est en voie de réalisation. Tenant compte des objectifs fixés, repris dans le projet de loi cantonale sur la NPR, de ramener le nombre de régions socio-économiques valaisannes de huit à trois, un groupe de travail a initié une réflexion similaire dans le Valais romand.

Pour l'année 2007, les engagements du canton en matière d'aide à l'investissement s'élevèrent à 9.4 millions de francs, les versements à



*Le DET a dressé un inventaire des mesures d'aménagement du territoire*

18 millions et les remboursements à 23 millions. Le solde du fonds LIM de 300 millions de francs se situe, à la fin 2007, à 64 millions. Sur les engagements totaux pris de 471.5 millions de francs, le solde à payer se monte à 32.5 millions.

## **Economie**

### **La participation au DEWS prolongée**

En matière de promotion exogène l'objectif a été atteint avec la création de 30 nouvelles entreprises. On note l'augmentation du nombre de nouvelles start-up. Les travaux de revitalisation des sites d'Alcan de Steg et de Chippis ont été poursuivis.

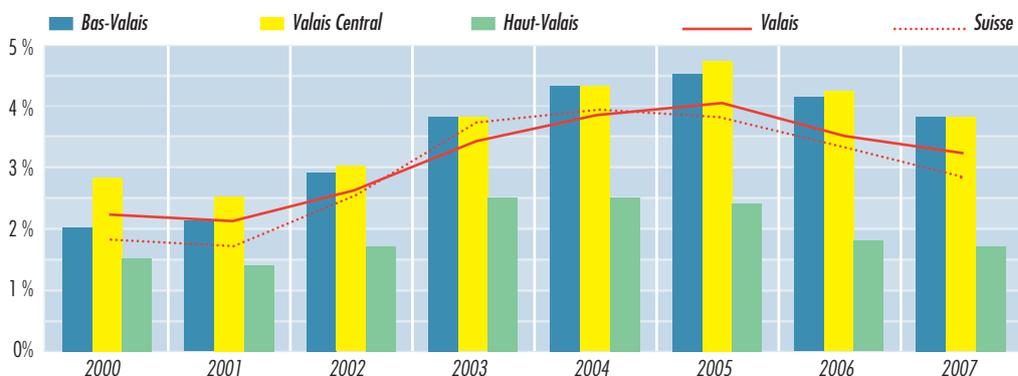
Le Development Economic Western Switzerland (DEWS) a mené à bien sa réorganisation. Le canton a fixé de nouveaux objectifs. Le Grand Conseil a accepté de prolonger la participation valaisanne au financement du DEWS pour deux ans.

La phase II de la réorganisation de la promotion économique, qui implique les acteurs liés au canton par des contrats de prestation, est en voie de réalisation. Le centre de contact économique est opérationnel. Une nette progression des demandes a été enregistrée.



*Le DEWS soutient l'innovation et le transfert de technologies*

## Evolution du taux de chômage



### Le chômage en recul

Le taux de chômage annuel moyen a diminué sensiblement en Valais en 2007, atteignant 3.2 % contre 3.5 % l'an passé. S'il reste supérieur au taux suisse (2.8 %) il convient de souligner que l'écart s'est fortement réduit durant les années 2000 par rapport aux années nonante. Le taux valaisan est même devenu inférieur au taux suisse durant les années 2003 et 2004.

En termes de gestion du chômage, le canton a exécuté efficacement le mandat de prestation conclu avec la Confédération. Ses résultats se situent parmi les meilleurs de Suisse, en particulier en ce qui concerne la durée moyenne du chômage, le taux de chômeurs de longue durée et le taux de personnes en fin de droit.

La baisse réjouissante du chômage a imposé de redimensionner les Offices régionaux de placement (ORP) et l'offre de mesures du marché du travail, afin de respecter les enveloppes financières allouées par la Confédération. Les ORP ont intensifié leurs contacts avec les entreprises pour améliorer la qualité de l'information et de l'aide au recrutement (placement de demandeurs d'emploi et projet Profiles).

La lutte contre le chômage saisonnier se poursuit sur quatre axes: promotion de la pluriactivité, encouragement de l'engagement à l'année, incitation des collectivités publiques à un meilleur étalement des travaux publics et lutte accrue contre les abus à l'assurance-chômage. Cette problématique ne pourra être résolue sans le concours actif des partenaires sociaux.

Les efforts pour combattre le chômage des jeunes ont porté leurs fruits. Le nombre de jeunes au chômage a ainsi diminué de 16 % sur un an. La collaboration interinstitutionnelle, p. ex. avec l'assurance-chômage, l'assurance invalidité (AI) et l'action sociale reste fondamentale. En 2007, le projet CII-MAMAC, fondé sur des «assessments» et la pratique du «case management» des demandeurs d'emploi à problématiques multiples a été initié. Le service médical régional de l'AI y est

étroitement associé. En outre, un régime de préfinancement des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal pour l'emploi, géré par la caisse publique de chômage, a été créé.

Dès 2008 les requérants d'asile admis à titre provisoire depuis plus de sept ans tombent à la charge des cantons. Afin d'atténuer les conséquences de la prise en charge de ces personnes, un processus de collaboration a été mis en place avec le service de l'aide sociale en vue de permettre l'insertion professionnelle de ces personnes dont l'employabilité est très limitée. Des premiers placements et des mesures d'insertion professionnelle ont déjà été réalisés à la fin 2007.

L'octroi des permis de travail aux étrangers dépend d'une part des besoins des entreprises et, d'autre part, de la situation du chômage. A compétences égales, la main-d'œuvre indigène bénéficie de la priorité. Le canton a maintenu ce cap en 2007. L'introduction de la libre circulation des personnes ne doit pas provoquer un dumping social et salarial. L'Observatoire valaisan de l'emploi a lancé une nouvelle enquête dans cette optique. Les résultats seront connus au premier semestre 2008.

### Nouvelle législation sur la police du commerce

La législation sur la police du commerce a été adoptée en 2007. Les travaux préparatoires en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (information aux communes, aux personnes et entreprises directement concernées, etc.) ont été accomplis avec succès. Dans le domaine de l'hébergement et de la restauration, la Commission de formation et de formation continue a renforcé et diversifié son offre de formation continue Ritzly.

Le Valais a conservé ses compétences dans le domaine des loteries grâce à une collaboration intense avec les autres cantons. Tous ont pu ainsi se positionner face à la Confédération en proposant des solutions concrètes.

## Agriculture et viticulture

### **Politique agricole: l'essentiel est préservé**

L'année 2007 a été marquée par un travail législatif important au niveau cantonal et fédéral. La réforme de la politique agricole fédérale (PA 2011) a franchi une nouvelle étape par la modification de la loi fédérale sur l'agriculture et l'élaboration de 28 ordonnances d'application mises en application au 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'objectif de cette nouvelle étape vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture suisse, dans une perspective de libéralisation du marché international. Un transfert important du soutien au marché vers les paiements directs est ainsi prévu, afin de garantir les prestations multifonctionnelles de l'agriculture.

Pour le Valais, cette nouvelle réforme fédérale s'est surtout caractérisée par la promotion et la défense des spécificités agricoles valaisannes. Les compétences cantonales liées aux AOC viticoles ainsi que le soutien aux petites exploitations décentralisées, tant par les paiements directs que par les aides structurelles, ont pu être préservés.

Au niveau cantonal la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural (LcADR) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Elle vise un développement territorial cohérent de l'espace rural valaisan tout en offrant une grande flexibilité d'action au niveau des mesures de

politique agricole cantonale. Une partie importante de la loi est consacrée à la viti-viticulture, domaine qui relève en priorité de la compétence cantonale. La loi définit ainsi les compétences entre les différentes instances cantonales ; elle reconnaît dans ce contexte la structure interprofessionnelle et lui attribue des compétences précises en matière de promotion et de gestion de l'offre.

Les principes de gestion du cadastre viticole, qui relevait auparavant de la Confédération, sont établis. La loi permet une approche cohérente entre les principes de gestion du vignoble, les contrôles et la qualité des vins «AOC Valais», avec un objectif clair de valeur ajoutée. Enfin la loi institue formellement le contrôle à la vigne et permet au Conseil d'Etat de réglementer l'exigence de mise en bouteille en Valais pour les vins AOC.

Le Département de l'économie et du territoire accompagne de manière résolue l'agriculture valaisanne qui vit une évolution importante et constante de ses conditions cadres, tant nationales que cantonales.

En 2007 le revenu des agriculteurs a été soutenu par le versement de 106 millions de francs de paiements directs. Le développement des structures en milieu rural a obtenu un soutien de 10 millions de francs. Un effort accru a été consenti en matière de soutien à la promotion des produits agricoles valaisans à travers un montant de 2.5 millions.



*La nouvelle loi sur l'agriculture, entrée en vigueur en juillet 2007, vise un développement cohérent de l'espace rural et une gestion moderne des exploitations*

### **Pour un développement régional cohérent des espaces ruraux**

La PA 2011 et la nouvelle LcADR définissent des mesures de soutien claires pour le développement de projets ruraux coordonnés à l'échelle régionale. Des moyens conséquents sont ainsi mis à disposition dans ce contexte, notamment pour améliorer la valeur ajoutée en milieu rural. Des projets de promotion régionale, de diversification du revenu agricole, d'utilisation durable des ressources naturelles ou d'infrastructure peuvent ainsi être soutenus.

Plusieurs régions valaisannes, dans le sillage du projet pilote du Val d'Hérens, ont déjà initié de telles démarches pour 2008. Relevons enfin que ces projets régionaux contribuent à une collaboration intercommunale accrue pouvant conduire à des évolutions institutionnelles positives.

Il faut également relever dans ce cadre la mise en place du programme de sauvegarde des murs en pierres sèches qui permet également des soutiens publics forts pour ce type d'ouvrage constitutif du patrimoine paysager valaisan. Dans ce contexte les aspects liés aux accès, à la gestion des eaux et aux valeurs naturelles sont également traités.

La mise en place des deux premières améliorations foncières intégrales dans le Haut-Valais, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône constitue enfin un pas important pour un développement territorial coordonné de la plaine du Rhône.

### **Un observatoire du vin**

Le Conseil d'Etat a engagé une étude visant à définir une stratégie vitivinicole à l'horizon 2015 dans le but d'assurer le développement et la pérennité de l'ensemble de la filière. Il s'agit en priorité d'une approche économique et marketing, conduite en collaboration avec l'Institut des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne.

Cette démarche a permis de constater le manque d'informations chiffrées du marché. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a soutenu la mise en place d'un Observatoire du vin. Celui-ci apportera aux acteurs de la filière vitivinicole des moyens d'analyse sur l'évolution de leurs ventes. Il constituera l'un des outils d'aide à l'orientation de la politique en matière viticole pour le canton.



*Le Conseil d'Etat a engagé une étude visant à définir une stratégie à l'horizon 2015 en vue d'assurer le développement et la pérennité de la viti-viniculture*

## DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT



*La mise en exploitation du tunnel de base du Lötschberg a nécessité la réalisation voire la modernisation de nombreuses infrastructures. La construction de l'autoroute A9 en Haut-Valais et le réaménagement du Rhône de sa source au lac contiennent de mobiliser les énergies. Le canton a présenté en 2007 des bilans détaillés sur la qualité des eaux, de l'air et des sols.*

## Transports, routes et autoroute

### Nouveau paysage ferroviaire grâce au Lötschberg

Le tunnel de base du Lötschberg a été inauguré le 15 juin 2007 et mis en exploitation commerciale au changement d'horaire, le 9 décembre 2007. Il aura fallu pas moins de 20 ans pour la planification, les décisions politiques, les procédures d'approbation et la réalisation de ce projet du siècle qui renforce l'axe international Lötschberg/Simplon pour les voyageurs et les marchandises.

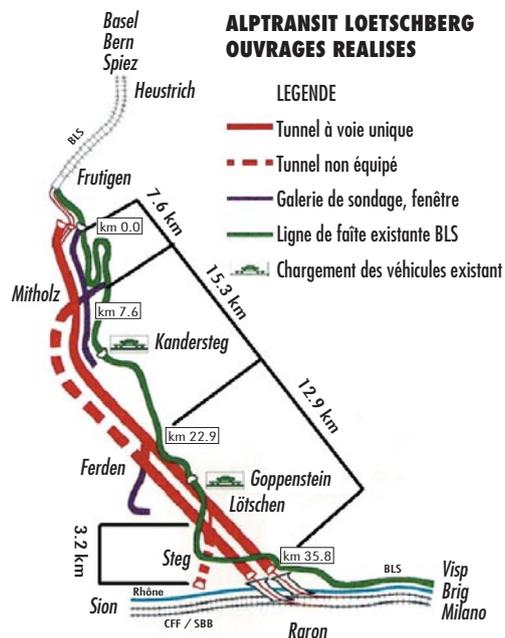
Les investissements pour l'adaptation, le renouvellement et la modernisation des autres infrastructures et du matériel roulant ont été considérables: ligne CFF à double voie Salquenen - Loèche, amélioration du tronçon St-Maurice - St-Gingolph, nouvelle gare de Viège, Top Terminal de Täsch pour l'accès à Zermatt, transformation de la gare de Brigue avec construction de la sortie est de la ligne du Matterhorn Gotthard Bahn (MGB) et modernisation des autres gares principales d'Aigle, St-Maurice, Martigny, Sion, Sierre, Loèche ainsi que des haltes du trafic régional; commande de nouveau matériel roulant pour le trafic international par la société CISALPINO (livraison fin 2008 et 2009), pour le trafic régional à voie normale par la société RegionAlps et par le BLS (ligne de faite du Lötschberg) et à voie étroite par le MGB notamment (livraison mi 2008).

L'horaire 2008, a été complètement adapté en vue de tirer parti de cette nouvelle situation avec les principales caractéristiques suivantes:

- gain d'une heure entre Berne et le Valais avec un temps de parcours Viège - Berne de 56 minutes permettant de raccorder le réseau valaisan au réseau Rail 2000 Suisse sur le nœud de Berne
- densification des fréquences sur la ligne du Simplon en direction de Brigue avec le prolongement du deuxième Interregio (IR) Genève - Sion jusqu'à Brigue
- introduction d'un train express régional pour maintenir une desserte à la cadence horaire sur les rampes sud et nord du tunnel de faite du Lötschberg
- renforcement des liaisons internationales entre Genève - Milan d'une part et Bâle - Milan d'autre avec, dès 2009, mise en exploitation d'un nouveau matériel roulant CISALPINO performant
- adaptation complète du réseau de transport régional avec notamment la densification des liaisons en direction des stations de Zermatt et de Saas-Fee ainsi que d'autres destinations.

Ce nouvel horaire devra encore être consolidé en 2009.

Avec seulement 13 km à double tube (entre Rarogne et Ferden) sur les 35 kilomètres de longueur totale, la capacité du tunnel de base du Lötschberg est cependant d'ores et déjà utilisée à 97 %. De ce fait, son exploitation reste très fragile en cas de lacunes dans la ponctualité des trains notamment internationaux.



La poursuite de son amélioration par étapes s'impose donc impérativement avec notamment à court terme, l'aménagement des 15 km excavés mais non équipés (environ 400 millions de francs) qui est prévu comme option dans le projet du futur développement de l'infrastructure ferroviaire (projet ZEB). Dans le message du Conseil fédéral actuellement à l'examen au Parlement, cette option, à l'instar de la troisième voie Lausanne - Genève et d'autres options soutenues notamment par la Suisse occidentale, ne sont pour l'heure pas financées. Il appartiendra au Parlement fédéral, en 2008, d'harmoniser et d'adapter ce projet.

Notons pour terminer que trois ans après sa remise en exploitation sans le soutien de la Confédération, la navette ferroviaire porte-autos du Simplon a dépassé pour la première fois le seuil des 100'000 véhicules transportés (106'550).



Le Valais participe aux efforts de réouverture de la ligne du Tonkin sur sol français



Entrée est à Grosshüs des tunnels du contournement sud de Viège: la moitié du parcours de l'A9 en Haut-Valais est enterrée, soit près de 17 kilomètres

### Construction de l'autoroute A9

La mise en oeuvre de la nouvelle organisation des Routes nationales sur le plan suisse s'est poursuivie par l'installation de la Filiale II à Thoune dont dépend le Valais, via l'Unité Territoriale III.

Sur le plan cantonal, la section unifiée de construction des Routes nationales a été pourvue pour 2008 d'une direction composée d'un responsable administratif et d'un responsable technique. La nouvelle route cantonale T9 Sierre - Loèche via Salquenen construite par les Routes nationales a été ouverte fin juin 2007. La jonction A9 de Sierre-Est a été progressivement mise en service en automne 2007. Les travaux de consolidation ont repris au Tunnel de Riedberg et à la Tranchée couverte de Tourtemagne. Le percement du Tunnel principal de Eyholz sur le contournement de Viège a commencé par la partie en terrain meuble depuis Grosshüs. Les travaux préparatoires se sont poursuivis à Staldbach (abattage de la falaise, galerie de ventilation Chatzuhüs). Le lot principal d'excavation en rocher du Tunnel de Eyholz a été adjudgé pour un montant de 385 millions de francs par décision du Conseil d'Etat du 19 décembre 2007. La procédure d'approbation du projet définitif de Viège-Ouest est toujours en cours auprès de l'UVEK de même que la procédure cantonale concernant l'approbation du projet de l'extension de la décharge des matériaux de Goler.

### Réseau routier cantonal

Les principales corrections et adaptations de routes entreprises en 2007 pour en renforcer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité ont concerné la traversée de Val-d'Illiez, la liaison Martigny - Branson, la déviation de Bramois, la Traversière à Sion, les routes du Grand-St-Bernard, Vissoie - St-Luc - Chandolin, Les Haudères - Arolla, Granges - Lens, Viège - Visperterminen, Viège - Saas-Grund, Brigue - Col de la Furka et Illas - Täsch (tunnel de Stägjitschugge). Les aménagements réalisés à Ormône/Savièse, Nendaz, Grône, Vissoie, Salquenen et La Souste favorisent la modération du trafic et la sécurité des piétons. Entre Ausserbinn et Grenchols, l'axe cyclable St-Gingolph - Oberwald a été aménagé en site propre.



Déviations de Bramois: ce tronçon libère le village de 2'500 véhicules par jour

Les principaux projets routiers ont porté sur la restructuration de la route du Grand-St-Bernard, les déviations de St-Gingolph et de Villette/Cotterg ou encore les remplacements du Pont de La Manna, entre Mase et St-Martin et de la Landbrücke à Viège. Le dossier vaudois de la nouvelle route transchablaisienne H144 Rennaz - Les Evouettes a pu enfin entrer en force par décision du Tribunal fédéral et le premier chantier a été ouvert à Rennaz.

Le parc cantonal des véhicules et engins d'entretien des routes compte près de 600 unités et sa valeur financière atteint 43 millions de francs. En 2007, 12'800 tonnes de sel ont été épandues sur les routes nationales et cantonales, avec l'appui de plus de 100 entreprises privées concessionnaires.

La signalisation routière, entièrement répertoriée, est gérée avec le concours des communes et d'entreprises. Une cellule spécialisée exploite, entretient et répare les équipements électromécaniques des routes nationales et cantonales. Les logiciels *Géoroutimarkes* et *Routivision* sont opérationnels: 1'685 km de routes filmées et 260 axes STRADA sont à disposition des ayants droit sur l'Intranet du Service des routes et cours d'eau (SRCE). En 2007, la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) a traité 1'512 dossiers.

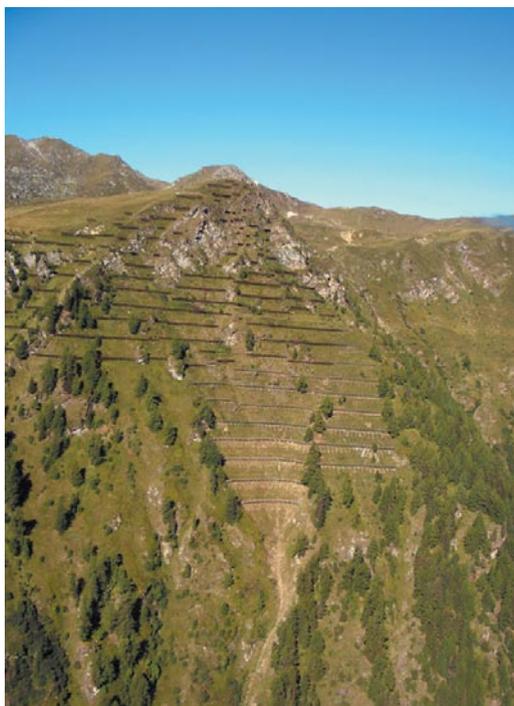
L'activité du SRCE a portée également sur d'autres: demandes de classement de routes dans le réseau des routes d'importance nationale, recensements de trafic, inspections périodiques des ouvrages, application de l'OPB, délivrance des autorisations de transports exceptionnels, classement/déclassement de voies publiques cantonales, paiements d'expropriations, établissement de préavis, mises à jour de la carte des routes et de la signalisation des itinéraires cyclables + VTT, projet d'une installation de pesée dynamique des véhicules en mouvement (WIM), projet de gestion des engagements financiers (MAGE), gestion du site Internet, participation à des comités de pilotage, commissions et groupes de travail cantonaux et fédéraux, réponses aux procédures de consultation, contacts réguliers avec les EPF, les HES et l'AVE.

## Protection

### Réaménagement du Rhône (R3)

#### Garantir la sécurité des personnes et des biens

L'élaboration des études de base, du Plan d'aménagement PA-R3 et des concepts régionaux de développement de la plaine (CDP) s'est poursuivie. Les variantes du PA-R3 ont été présentées aux Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL). Le Conseil de pilotage (COPIL-R3) a supervisé le projet et soumis ses propositions au Conseil d'Etat. L'Office fédéral de l'environnement prépare le message pour le financement à présenter au Parlement fédéral. Le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 97 millions de francs pour la mesure prioritaire de Viège.



Ouvrages de protection contre les avalanches dans la commune d'Hérémence

A Sion, le renforcement des digues (mesure anticipée) est achevé. Les études des projets de Chestholz et Obergesteln et des mesures prioritaires de Viège, Sierre, Sion et Fully se poursuivent. La décision a été prise d'enterrer la ligne électrique 65 kV à Lalden. Après l'adoption du plan sectoriel R3, un courrier informatif a été envoyé aux communes au sujet de l'octroi des autorisations de construire dans les périmètres de danger élevé d'inondation du Rhône; le canton promeut l'application d'un modèle de classification de danger autorisant la construction dans ces périmètres, assortie de dispositions constructives spécifiques.

L'avancement du projet a été régulièrement communiqué et deux bulletins d'information *rhone.vs* ont paru. Le plan d'intervention d'urgence est régulièrement actualisé.

### Dangers géologiques et hydrologiques

#### Collaborer avec les communes et les tiers

La démarche cantonale de protection contre les crues comprend l'élaboration des cartes de danger, des mesures d'aménagement du territoire, les aménagements de protection, l'entretien des cours d'eau et la renaturation, les plans d'alarme et les systèmes d'aide à la décision en cas de crise. Les réalisations ont été l'œuvre des communes sous la surveillance et avec l'appui technique et financier du canton:

- 67 projets d'aménagements sont en cours, 7 sont en chantier et 4 sont terminés
- 18 cartes de dangers, concernant 48 communes, sont à l'étude et 7 ont été achevées
- à ce jour, 70 communes disposent d'une carte des dangers eau et 14 plans d'alarmes communaux sont en cours.

Sur le front des intempéries, 15 alertes météorologique ont dû être gérées, le système MINERVE de prévention des inondations a été activé et des intempéries ont touché le Bas-Valais, provoquant pour 1.5 million de francs de dégâts.

La cellule scientifique de crise CERISE a assuré le suivi des mesures hydrométéorologiques et des niveaux des retenues hydroélectriques (Grande Dixence, Mauvoisin, Emosson, Mattmark). L'étude IFKIS-Hydro (réseau d'observation des phénomènes hydrologiques sur les petits bassins versants) s'est poursuivie.

En 2007, les géologues du canton ont contrôlé 870 dossiers de construction et émis 570 préavis, concernant pour l'essentiel des mesures de protection parasismique.

A ce jour, 270 cartes de danger «Instabilités de terrain» ont été validées et implémentées dans le système d'information géographique SIRS-DAGEO.

A fin 2007, une quinzaine de stations Guardaval surveillent on-line les instabilités de terrain les plus menaçantes. Des chutes de pierres touchant des routes ont nécessité une vingtaine d'interventions de nos géologues. Quatre projets transfrontaliers Interreg III (I-F-CH) consacrés aux dangers géologiques ont été achevés, qui trouveront une suite dans le cadre d'Interreg IV.

## Constructions

Le Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions a été entièrement réorganisée. Une nouvelle structure, composée de trois arrondissements, a été mise en place.

### Bâtiments d'enseignement

En collaboration avec le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), le Service des bâtiments, monuments et archéologie a transmis pour fin décembre 2007 à l'Office fédéral de la formation et de la technologie, les projets de salles de sport pour les écoles professionnelles de Brigue, Viège, Sion et Martigny. Pour Brigue, Viège et Martigny, il s'agit de la poursuite des projets sur la base des concours publics organisés en 2004 et 2007. Pour Sion, en collaboration avec le DECS et la Ville, l'évaluation de plusieurs sites potentiels est en cours.

### Restauration du Château de Valère

2007 a vu l'achèvement de la restauration des bâtiments des «Calendes» et du «Grand Doyen» remis au Service de la culture en septembre, permettant ainsi au Musée d'histoire du Valais à Valère de trouver sa configuration définitive pour y aménager la présentation permanente de ses collections.

### Archéologie

L'intense activité du secteur de la construction a généré de nombreux chantiers archéologiques, dépassant le cadre du budget ordinaire. Ceci a nécessité l'engagement d'un crédit supplémentaire pour y faire face.

## Forêts et nature

### Adaptation des structures dans le domaine des forêts

Le Service des forêts et du paysage (SFP) fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans sa nouvelle structure; trois arrondissements, au lieu de neuf, regroupent les ingénieurs et biologistes spécialisés dans l'un des domaines d'activité du service (conservation et gestion des forêts, dangers naturels, nature et paysage). Les arrondissements correspondent aux trois régions constitutionnelles.

### Gestion des forêts

Avec l'aide fédérale et cantonale, les propriétaires des forêts ont investi au total 13 millions de francs dans leurs forêts de protection, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2006. A partir de 2008, sur la base du nouveau budget et des conditions-cadres RPT, 1'400 hectares (2006 = env. 900 ha) pourront être traités. La périodicité des interventions dans un périmètre forestier passera de 75 à 50 ans, l'optimum étant d'environ 30 ans.

### Dangers naturels

En 2007, le montant affecté à la protection contre les dangers naturels s'est élevé à 15.9 millions de francs. Ce montant est toutefois insuffisant pour assurer la sécurité des zones habitées et des voies de communication de manière satisfaisante. Ce montant sera porté à 22 millions de francs par an pour la période 2008-2011, ce qui permettra de réaliser les projets prévus.

Dans ce montant sont prévues les cartes de dangers, base indispensable à une gestion efficace des dangers naturels.

### Nature et paysage

Des projets de parcs régionaux naturels sont en préparation dans plusieurs régions, avec la collaboration et le soutien financier du canton. Quelques-uns de ces projets ont été présentés lors du Comptoir Suisse 2007 à Lausanne. Le canton a également attribué un mandat pour l'élaboration d'un concept cantonal des parcs d'importance nationale.

## Environnement

### Qualité de l'environnement

L'année 2007 a été riche en informations pour le public puisque le Département a présenté des bilans détaillés sur la qualité des eaux, de l'air et des sols. Ces publications, tout comme le bilan de fonctionnement des 68 stations d'épuration valaisannes, les analyses en continu de l'air et la liste des sites présumés pollués, peuvent être consultées sur le portail internet de l'Etat.

Les chemins des Vals d'Hérens et du Val d'Illeiez, inaugurés en 2007, complètent la trilogie des «Scènes sur le parcours de l'eau, de la source au Rhône». Avec le sentier de Moosalp à Viège inauguré en 2006, le Valais dispose désormais de 73 kilomètres balisés consacrés aux nombreuses facettes de l'eau.

### Le bon air des Alpes

Si les mesures réalisées confirment que l'air est excellent dans nos montagnes, le bilan est moins réjouissant en plaine. Ainsi, 60 % de la population valaisanne est exposée à des concentrations excessives de particules fines (PM10), contre 40 % en moyenne suisse. Diverses mesures visant à remédier à cette situation ont été décidées et mises en œuvre: arrêté sur le smog hivernal, arrêté sur les feux de déchets en plein air, directive sur les filtres à particules pour les nouveaux véhicules du Département, cours éco-drive pour le personnel de l'Etat, renforcement des contrôles de l'industrie et de l'artisanat, campagnes d'information, etc.

Région type	Dioxyde d'azote	Ozone	Particules fines PM10	Dioxyde de soufre	Monoxyde de carbone	Retombées poussières grossières
Région rurale d'altitude	■	■	■	■	■	■
Région rurale de plaine	■	■	■	■	■	■
Centre urbain	■	■	■	■	■	■
Proximité industrielle	■	■	■	■	■	■

### Sites pollués et déchets

L'investigation de 137 sites présumés pollués a été exigée en 2007. Les résultats de 79 investigations historiques, 35 investigations techniques et 7 investigations de détail ont été évalués par le service de la protection de l'environnement. Trois projets d'assainissement ont été déposés en 2007 et deux sites assainis.

Afin d'éviter des sites contaminés supplémentaires, un nouveau plan cantonal de gestion des déchets a été élaboré et mis en consultation. Ce plan vise notamment à la mise en conformité rapide ou à la fermeture de 154 décharges ne respectant pas les exigences légales.

## Denrées alimentaires et affaires vétérinaires

### Contrôle des denrées alimentaires

Parmi les denrées alimentaires, l'eau potable a été le thème majeur d'investigations. Une campagne sur la teneur en uranium de l'eau potable a mis en évidence des teneurs dépassant la valeur indicative de 30 µg/l dans l'eau de deux communes. Ces communes ont été informées. Elles doivent soit supprimer les sources contenant des teneurs trop élevées, soit traiter l'eau pour éliminer l'uranium.

Une campagne sur la présence de composés organiques volatiles dans l'eau potable issue de la nappe phréatique a été réalisée. Des substances organiques chlorées ont été décelées dans cinq communes, mais toujours en dessous des valeurs de tolérance ou des valeurs limites fixées dans la législation. L'activité humaine (industrie, solvants, produits de nettoyage) est à l'origine de ces contaminations.

Plusieurs localités (Salvan, Collombey, Sierre/Grône, Monthey et Leytron) ont subi des pollutions importantes de leurs réseaux d'eau potable. Les services des eaux communales ont réagi en conséquence et permis un retour rapide à la normale. Chacun de ces incidents a pu être géré grâce à une collaboration étroite avec les communes et un suivi analytique serré. Dans la plupart des cas, les pollutions sont d'origine fécale. La très forte pluviométrie de l'été a été un facteur aggravant et incontrôlable. L'étendue des zones de protection est parfois insuffisante.

### Affaires vétérinaires

Quatorze abattoirs de faible capacité sont concernés par l'adaptation de la législation suisse avec la législation européenne en matière d'hygiène des denrées alimentaires. Des réunions d'information ont été organisées avec les autorités de chaque commune concernée, ainsi qu'avec les représentants des abattoirs afin de déterminer la mise en pratique de nouvelles prescriptions. Chaque abattoir a fait l'objet d'un contrôle. Lors de constats de lacunes, des délais ont été fixés et un contrôle de vérification entrepris.

Diverses séances d'information ont été organisées pour les contrôleurs de viandes, notamment sur les conséquences pratiques.



Le contrôle des viandes: étape importante de la protection des consommateurs

# OBJECTIFS ET PRIORITES DU CONSEIL D'ETAT

Le Gouvernement réaffirme pour la période 2008-2011 les objectifs généraux suivants:

## **Qualité de vie de la population**

*Le Conseil d'Etat veut renforcer la qualité de vie de la population valaisanne par un développement équilibré prenant en compte les exigences économiques, sociales et environnementales.*

## **Sécurité des personnes et des biens**

*Le Conseil d'Etat estime que la sécurité des personnes et des biens repose d'abord sur la promotion de mesures de prévention et d'intégration, ensuite seulement sur des mesures de répression.*

## **Prise en charge des personnes malades, âgées et les plus démunies**

*Le Conseil d'Etat veille à ce que la politique sanitaire et sociale assure une prise en charge curative et palliative de qualité, financièrement supportable et en rapport avec l'évolution démographique.*

## **Formation et éducation de notre jeunesse**

*Le Conseil d'Etat poursuit la consolidation des outils de formation de la jeunesse, par l'accord intercantonal HarmoS, la convention scolaire romande, le nouveau Cycle d'orientation, le statut des enseignants et la loi d'application sur la formation professionnelle.*

## **Environnement préservé et valorisé**

*Le Conseil d'Etat s'engage afin de protéger et valoriser la qualité de l'air, des eaux et du sol, la beauté des paysages et la diversité biologique, richesses du canton.*

## **Economie à forte valeur ajoutée**

*Le Conseil d'Etat entend optimiser les conditions cadres de l'économie, dynamiser la promotion économique, favoriser l'accès des entreprises au transfert de technologie, soutenir l'innovation et la recherche.*

## **Infrastructures de transport complètes**

*Le Conseil d'Etat veut poursuivre la construction de l'autoroute, améliorer le réseau routier existant et favoriser la promotion des transports publics ; il s'engage pour que la mise en exploitation du tunnel ferroviaire de base du Lötschberg soit suivie de son achèvement complet.*

## **Politique énergétique durable**

*Le Conseil d'Etat entend renforcer et valoriser l'importance de la force hydraulique, ainsi que favoriser l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables pour contribuer à la préservation de l'environnement.*

## **Promotion de la culture**

*Le Conseil d'Etat veut développer la protection, la mise en valeur et l'accès au patrimoine culture, tout en stimulant une création artistique et une diffusion culturelle de qualité, notamment dans les arts et la musique.*

## **Etat performant et efficace**

*Le Gouvernement s'engage pour un fonctionnement irréprochable des institutions cantonales, pour le respect de l'Etat de droit et de ses valeurs, ainsi que pour des finances publiques saines.*

## **Impressum**

Editeur: Etat du Valais, Conseil d'Etat

Conception graphique et composition: Atelier Grand, Sierre

Impression: Imprimerie Schoechli, Sierre

Crédits photographiques: Keystone, Isabelle Favre, I-VS, Fürstentum Liechtenstein, Crettonphoto, Nouvelliste, RSV - GNW, Atel, Musée d'art - Sion (Martinez),  
Médiathèque Valais - Martigny, Alcan, Privé, J. de Heer Consulting - Lausanne (Olivier Bruchez, Denis Bochatay), SBB-CFF, A9,  
Bernard Dubuis, Dreamstime

Tirage: 1000 exemplaires français, 500 exemplaires allemand

Sion, mai 2008

[WWW.VS.CH](http://www.vs.ch)



## PARTICULIERS

Informations et démarches administratives.  
Emploi. Impôts. Santé. Social. Travail. Formation.  
Culture. Environnement. Mobilité. Sécurité.



## ENTREPRISE

Fonder une entreprise.  
S'implanter en Valais. Investir.  
Contacts. Législation.



## AUTORITÉS

Autorités fédérales, cantonales, communales.  
Eglise. Justice.  
Administration cantonale: 027 606 20 20



## TOURISME

Information touristiques été/hiver sur le Valais.  
Hébergement. Manifestations.



## AGENDA

Calendrier cantonal des conférences  
de presse et manifestations.